

Renforcer le rôle des parlementaires dans les Objectifs du Millénaire pour le développement et les processus de réduction de la pauvreté



La Communication entre le Legislatif et L'executif sur les Strategies



LA COMMUNICATION ENTRE LE LEGISLATIF ET L'EXECUTIF SUR LES STRATEGIES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

*Renforcer le rôle des parlementaires dans les Objectifs du Millénaire pour le
développement et les processus de réduction de la pauvreté*

Institut national démocratique
pour les affaires internationales

www.ndi.org

Programme des Nations Unies
pour le développement

www.undp.org

REMERCIEMENTS

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est le réseau mondial de développement de l'ONU. Il prône le changement et relie les pays aux connaissances, aux expériences et aux ressources afin d'aider leurs populations à bâtir une meilleure existence. Le réseau intervient dans 166 pays, où il aide les populations à élaborer leurs propres solutions aux défis mondiaux et nationaux de développement. En développant leurs capacités locales, ces pays font appel au personnel du PNUD et à son large éventail de partenaires. Le Bureau des politiques de développement du PNUD fournit une direction technique et conseille sur des lignes d'action dans des domaines prioritaires de développement tels que la gouvernance démocratique.

Ce manuel a été mis au point par l'Institut national démocratique pour les affaires internationales (NDI) en partenariat avec le PNUD et l'appui du gouvernement belge. Le gouvernement belge est un principal fournisseur d'aide démocratique dans le monde par l'intermédiaire du PNUD, et nous le remercions de son appui généreux pour ce projet. Sans son apport, ces documents n'auraient pas été possibles. NDI est une organisation à but non lucratif qui œuvre pour renforcer et étendre la démocratie dans le monde.

Ce guide est né d'activités pilotes conçues pour renforcer les capacités des législatures et de la société civile pour participer au processus de stratégies de réduction de la pauvreté (PSRP), initiative qui se veut appartenir aux pays, être participative et promouvoir le rôle de la société civile et du pouvoir législatif dans ses étapes d'élaboration et de suivi. En pratique cependant, le rôle de la législature dans le PSRP varie considérablement d'un pays à un autre. Pour renforcer le rôle du parlement, en 2001 et en 2002, le PNUD s'est mis en partenariat avec NDI pour mener des activités de renforcement des capacités avec des membres du parlement et des commissions du PSRP au Malawi, au Niger et au Nigeria. Fort de son expérience de ces programmes pilotes du PRSP et avec les enseignements tirés de programmes de développement démocratique dans le monde entier, NDI a mis au point en partenariat avec le PNUD une série de manuels qui ont pour objet d'être une ressource pour les députés, le personnel du parlement, les dirigeants civiques, les réseaux sociaux et la communauté internationale sur le rôle de la législature dans la réduction de la pauvreté. Cette série comprend :

- *La communication entre le législatif et l'exécutif sur les stratégies de réduction de la pauvreté.*
- *La sensibilisation publique du pouvoir législatif sur les problèmes de la pauvreté.*
- *La collaboration civique-parlementaire dans le suivi des initiatives de réduction de la pauvreté.*

Alicia Phillips Mandaville, chargée de programmes senior de NDI pour la Gouvernance et la Réduction de la Pauvreté est l'auteur du texte principal de ce manuel. Des observations précieuses et une révision ont été apportées par K. Scott Hubli, Conseiller senior pour la Gouvernance ; Randi Davis, Conseillère technique du PNUD du Groupe de Gouvernance Démocratique ; Magdy Martinez-Soliman, Chef de la Pratique en Gouvernance du PNUD, Groupe de Gouvernance Démocratique/Bureau des politiques de développement ; et Aaron Azelton, Conseiller senior de NDI pour la participation du citoyen. Un retour d'information supplémentaire a également été fourni par Fredrick Staphenurst, Spécialiste de gestion du secteur public senior de la Banque mondiale .

Copyright © Institut national démocratique pour les affaires internationales (NDI) 2004. Tous droits réservés. Des parties de ce document peuvent être reproduites et/ou traduites à des fins non commerciales à condition que NDI et le PNUD soient reconnus comme sources des documents et qu'il leur ait été transmis un exemplaire de toute traduction.

EXPLICATIF DES ACRONYMES DANS LE TEXTE

- CAS** **Stratégie d'aide au pays.** Elle décrit la stratégie d'aide de la Banque mondiale pour un pays donné, en indiquant le niveau et les composantes de l'aide qui sera fournie en fonction de l'évaluation et de la performance du portefeuille du pays. Bien que ses éléments-clefs soient discutés avec le gouvernement, ce document n'est pas principalement dérivé de négociations.
- PPTE** **Pays pauvre très endetté.** L'initiative PPTE est un accord entre les créanciers officiels conçu pour alléger l'endettement des pays pauvres les plus endettés en le ramenant à un niveau soutenable.
- IDA** **International Development Association/Association internationale de développement.** Membre du Groupe de la Banque mondiale, aide les pays à réduire la pauvreté en fournissant des « crédits », qui sont des prêts sans intérêts assortis d'une période de grâce de 10 ans et des échéances de 35 à 40 ans.
- IFI** **Institutions financières internationales.** Ce terme comprend la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne de reconstruction et de développement, et la Banque inter-américaine de développement.
- FMI** **Fonds monétaire international**
- DSRP-I** **Document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire.** Ce rapport intérimaire est soumis par les pays pour satisfaire les conditions d'admissibilité pendant qu'un DSRP complet est encore en développement. Les DSRP intérimaires doivent inclure une évaluation des stratégies en vigueur de réduction de la pauvreté et spécifier une feuille de route pour l'élaboration d'un DSRP complet à une date raisonnable.
- OMD** **Objectifs du Millénaire pour le développement.** Agenda des Nations Unies fixé par les dirigeants du monde entier lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000. Chaque objectif est accompagné d'un ou de plusieurs cibles qui doivent être atteintes pour la plupart d'ici à 2015, l'année 1990 servant de point de repère. Cet ordre du jour établit des directives permettant d'inclure les OMD au niveau des priorités nationales, de réaliser les buts et de promouvoir une bonne gouvernance.
- ONG** **Organisation non gouvernementale.**
- FRPC** **Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance.** Mécanisme du crédit à faible intérêt du Fonds de monétaire international, les prêts du FRPC reposent sur le contenu du DSRP.
- DSRP** **Document de stratégie de réduction de la pauvreté.** Lancés initialement par les IFI en septembre 1999, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) sont des documents de stratégie économique ayant pour objet d'établir un plan de plusieurs années pour la réduction de la pauvreté au niveau national. Les DSRP servent de base à une aide de la Banque et du FMI, ainsi qu'à un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Les DSRP sont des documents exhaustifs, participatifs, pro-partenariats et conçus au niveau national. En général, il est demandé à un pays d'élaborer un DSRP que tous les trois ans, mais des modifications peuvent être apportées à son contenu dans le Rapport annuel d'activité sur le DSRP.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA COMMUNICATION ENTRE LE LÉGISLATIF ET L'EXÉCUTIF.....	1
Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	
Le DSRP : feuille de route nationale	
Les avantages de la communication entre le pouvoir législatif et l'exécutif sur les problèmes de la pauvreté	
Présentation de ce manuel	
CHAPITRE 2 LES DÉFIS A UNE COMMUNICATION HARMONIEUSE ENTRE LE LÉGISLATIF ET L'EXÉCUTIF.....	4
Le respect des délais et du calendrier du DSRP	
Tableau 1 : Synchroniser la coordination entre le législatif et l'exécutif sur des points spécifiques du DSRP	
CHAPITRE 3 PROMOUVOIR UNE PRISE DE CONSCIENCE À L'ÉGARD DES OMD ET EXPLICATION DU PROCESSUS DU.....	7
DSRP	
Aide-mémoire 1 : Initiation au DSRP au moyen d'une séance préparatoire	
CHAPITRE 4 LES CATÉGORIES D'INFORMATION ET LES RESSOURCES DU LÉGISLATIF SUR LA PAUVRETÉ.....	10
CHAPITRE 5 LE JEU DES ACTEURS ET DES INTÉRÊTS DANS LE PROCESSUS DU DSRP.....	12
La Commission DSRP	
Les ministères compétents	
Le parlement	
Les ONG des secteurs spécifiques	
La communauté internationale des donateurs	
CHAPITRE 6 ÉVALUATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS DE COMMUNICATION.....	14
Moyens de communication existants entre le législatif et l'exécutif	
Les points de coordination ou de gestion	
Comités directeurs et groupes de travail	
CHAPITRE 7 LES OUTILS DE COMMUNICATION DES COMITÉS LÉGISLATIFS.....	17
Séances d'information ou des audiences informatives	
Audiences publiques	
Rapports de comités	
Aide-mémoire II : Comment organiser une audience de comité législatif sur le DSRP	
CHAPITRE 8 LES OUTILS DE COMMUNICATION DES DÉPUTÉS OU DES COMITÉS LOCAUX INDIVIDUELS.....	22
Période réservée aux questions orales et le DSRP	
Soumission des questions sur le DSRP en vue de réponses écrites	
Aide-mémoire III : Les questions soumises par les députés sont souvent les plus efficaces lorsque...	
CHAPITRE 9 LES MÉDIAS ET LA TECHNOLOGIE : OUTILS PERMETTANT UNE MEILLEURE COMMUNICATION.....	26
La réduction de la pauvreté et les médias	
Aide-mémoire IV : Attirer l'attention des médias sur la réduction de la pauvreté	
Appliquer la technologie de l'information à la communication sur le DSRP	
CONCLUSION PRÉCÉDENTS EN MATIÈRE DU DSRP POUR UNE COMMUNICATION POSITIVE ENTRE LE LÉGISLATIF.....	30
ET L'EXÉCUTIF	
APPENDICE I LE DÉFI MONDIAL: LES OBJECTIFS ET CIBLES DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE	31
APPENDICE II RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES.....	33

INTRODUCTION

La réduction de la pauvreté et la communication entre le législatif et l'exécutif

Dans de nombreux pays, la réduction de la pauvreté est l'un des problèmes les plus importants auxquels les responsables élus ont à faire face. En tant que cibles de développement mondial acceptées internationalement, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies représentent des objectifs de politiques qui demandent une forte collaboration au niveau national entre le législatif et l'exécutif. Dans beaucoup de pays, le processus du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) exige une communication encore plus efficace entre ces deux organes du gouvernement.

En tant que pouvoir du gouvernement chargé de légiférer et d'approuver le budget national, une assemblée nationale a besoin d'information de la part de l'exécutif sur les priorités de réduction de la pauvreté et les initiatives envisagées. Alors que les relations techniques entre les initiatives et les objectifs de réduction de la pauvreté au niveau national et mondial peuvent être étrangères aux mandants, les électeurs se préoccupent énormément de la pauvreté et de leur propre qualité de vie. Les législatures ont un rôle important à jouer en articulant les besoins de leurs électeurs dans le débat national sur les mesures de réduction de la pauvreté. Les membres du parlement qui cherchent à représenter leurs électeurs sur ces points trouveront peut-être utile d'étudier comment les OMD et initiatives du DSRP jouent les uns sur les autres pour mettre à profit l'intérêt international témoigné à l'égard de réduction de la pauvreté et s'assurer que le pouvoir législatif est inclus dans les processus de prise de décision stratégique.

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été élaborés et approuvés par les pays membres de l'ONU au début du millénaire et servent de buts de développement communs convenus par tous. Ils s'efforcent :

- D'éliminer la pauvreté extrême et la faim ;
- D'assurer l'éducation primaire universelle ;
- De promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;
- De réduire la mortalité infantile ;
- D'améliorer la santé maternelle ;
- De lutter contre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies ;
- D'assurer un environnement durable ; et
- De forger un partenariat mondial pour le développement.

Ces objectifs façonnent le contenu et le processus des programmes et des projets de développement nationaux et internationaux en ciblant les efforts mondiaux sur huit objectifs spécifiques et en fixant un calendrier de réalisation. (Pour des informations supplémentaires sur les OMD voir l'Appendice 1).

LE DSRP : FEUILLE DE ROUTE NATIONALE

Si les OMD représentent un consensus international sur les objectifs de développement économique et

humain, la communauté internationale et les pays en développement auront par conséquent établi ensemble une série de plans détaillés dans l'espoir d'atteindre ces buts. Présentés initialement par les institutions financières internationales (IFI) en septembre 1999, les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) sont des documents de stratégies économiques élaborés par les pays pour établir un cadre pluriannuel pour la réduction de la pauvreté au niveau national. Les DSRP servent de base à l'allègement de la dette et à des prêts à des conditions favorables à près de 70 pays ayant satisfait un certain nombre de critères économiques. Ils servent de cadre à l'utilisation des ressources libérées à travers l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTÉ), ainsi que de base pour un financement à des conditions favorables de l'Association internationale de développement (IDA) et du Programme de réduction de la pauvreté et de la croissance (PRGF) du Fonds monétaire international (FMI).

Le processus du DSRP lui-même repose sur six principes fondamentaux :

- **Il doit être impulsé par le pays**, avec une participation très large de la part de la société civile et du secteur privé ;
- **Il doit être axé sur les résultats**, c'est-à-dire il doit cibler des résultats qui favorisent les pauvres ;
- **Il doit être exhaustif**, c'est-à-dire il doit reconnaître la nature multidimensionnelle de la pauvreté ;
- **Il doit avoir ses priorités**, pour que l'exécution soit faisable, aussi bien sur le plan financier qu'institutionnel ;
- **Il doit se faire sous forme de partenariats**, c'est-à-dire il doit être coordonné avec des partenaires bilatéraux, multinationaux et non-gouvernementaux de développement ; et
- **Il doit avoir une optique à long terme.**

Bien que les caractéristiques de chaque DSRP soient différentes d'un pays à l'autre, le processus du DSRP comprend quatre étapes principales qui souvent se chevauchent :

Le diagnostique de la pauvreté : Il s'agit d'une évaluation exhaustive des racines et des symptômes de la pauvreté – Qui sont les pauvres ? Où vivent-ils ? Quels sont les facteurs qui perpétuent le niveau de pauvreté dans le pays ?

L'élaboration d'une politique de réduction de la pauvreté : En fonction du diagnostique de la pauvreté et de la perception qu'a un pays de son développement, quelles sont les priorités nationales pour la réduction de la pauvreté ? Quelles genres de politique devraient être adoptés et inclus dans le DSRP ?

L'exécution d'une politique de réduction de la pauvreté : Cette étape consiste à mettre en œuvre les politiques contenues dans le DSRP. Pour les parlements, il s'agit souvent d'adopter les mesures législatives et les budgets nécessaires.

Le suivi et l'évaluation : Les politiques et stratégies du DSRP ont-elles réussi ? Si certaines composantes n'ont pas réussi, que peut-on faire pour améliorer le DSRP ?

À côté des DSRP, de nombreux plans de stratégies différents ont également été mis au point par la Banque mondiale, le FMI et autres donateurs bilatéraux dans le cadre leurs programmes d'aide respectifs. Toutefois, les donateurs internationaux utilisent de plus en plus l'évaluation et l'étude réalisées lors du processus des DSRP comme base pour leurs propres stratégies ou programmes d'aide pour les différents pays.

LES AVANTAGES DE LA COMMUNICATION ENTRE LE LÉGISLATIF ET L'EXÉCUTIF À L'ÉGARD DES PROBLÈMES DE LA PAUVRETÉ

Les OMD ont été en partie conçus comme moyen d'appliquer ou de coordonner les efforts mondiaux pour obtenir un développement humain plus rapide. En tant que tel, les parlementaires pourraient considérer le DSRP comme un mécanisme au moyen duquel chaque pays coordonne ses efforts internes pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie conformément aux OMD. Le DSRP est souvent le plan de politique économique le plus vaste et le plus exhaustif qu'un gouvernement ou un parlement aura à gérer. Etant donné qu'il est si complet et qu'il nécessite l'approbation de lois d'autorisation et des

crédits nécessaires, un processus de réduction de la pauvreté qui se veut produire des résultats dépendra d'un bon échange d'information entre le législatif et l'exécutif.

Non seulement facilite-t-elle l'avancement des efforts de réduction de la pauvreté, mais une communication améliorée dans ces domaines pourrait aussi avoir plusieurs résultats positifs supplémentaires pour les parlementaires, notamment :

- **L'établissement de précédents positifs:** La Banque mondiale et le FMI exigent que le DSRP soit élaboré de manière participative, exigence que les parlementaires peuvent mettre en valeur pour rehausser la communication générale entre les différents pouvoirs du gouvernement. Compte tenu de l'étendue et du caractère étoffé du processus des DSRP, des voies positives de communication qui auront été mises au point dans ce contexte pourront créer un précédent pour une meilleure communication entre le législatif et l'exécutif dans d'autres domaines.
- **L'établissement d'un consensus national:** De par leur nature, les discussions ou les débats sur les programmes du DSRP couvrent un vaste éventail de priorités nationales en matière de développement. Le dialogue sur ces thèmes aussi bien au sein du parlement, qu'entre ce dernier et le gouvernement crée une plate forme pour un débat national comprenant *tous* les dirigeants politiques potentiels. Un tel débat augmente les chances de créer un consensus national sur une politique de développement économique durable même s'il y a changement de gouvernement.
- **La promotion d'un appui public:** Les conditions économiques ont une grande importance politique dans tous les pays. Par conséquent, les actions du gouvernement et du parlement dans le cadre du DSRP attireront vraisemblablement une couverture médiatique. Les responsables élus qui sont perçus comme

étant activement engagés dans les débats anti-pauvreté auront également plus de chances d'être considérés comme étant réceptifs à leurs électeurs. Les réformes économiques demandent également du temps pour avoir une portée positive ; un dialogue public constructif entre le législatif et l'exécutif peut contribuer à renforcer une compréhension de la population du rythme des réformes.

- **Connaissances des politiques et informations politiques accrues:** Les sondages d'opinion font partie de campagnes politiques. Savoir quelles sont les régions du pays qui sont préoccupées par des problèmes particuliers permet à un parti de définir les priorités de sa campagne électorale. Si une région qui traditionnellement appuie un parti donné, exprime son inquiétude croissante au sujet des pannes d'électricité, il est logique que la plate forme électorale de ce parti cible les investissements d'infrastructures. Même s'il est vrai qu'en général, ces informations proviennent de recherches menées dans le cadre de campagnes électorales, les diagnostics (ou les données sur la répartition et les perceptions de la pauvreté) sont susceptibles de contenir des informations similaires. L'accès à ces données pourrait être d'une utilité politique à tous les partis représentés à l'assemblée législative.

LA PRÉSENTATION DE CE MANUEL

Ce manuel a été conçu à l'intention des individus (députés, personnel du parlement, dirigeants politiques, responsables du gouvernement et acteurs internationaux) qui oeuvrent avec les parlements pour renforcer l'appropriation nationale du DSRP en construisant des meilleurs ponts entre le pouvoir législatif et l'exécutif. Ce manuel a été réparti en une série de questions cruciales que les parlementaires se doivent d'étudier pendant qu'ils essaient de développer une communication inter-parlementaire harmonieuse sur des thèmes afférents aux OMD et aux DSRP.

CHAPITRE DEUX

Les défis à une communication harmonieuse entre le législatif et l'exécutif

Malgré l'importance et les avantages potentiels d'une interaction fluide entre le législatif et l'exécutif, la communication sur le DSRP est souvent problématique. Les pouvoirs législatif et exécutif partagent rarement le même point de vue et les nombreux partis politiques risquent d'avoir des idées différentes sur l'exécution et les priorités des initiatives de réduction de la pauvreté. À côté de ces divergences naturelles, la nature technique du processus du DSRP lui-même, comprend un certain nombre de caractéristiques qui peuvent rendre la communication encore plus difficile :

- **L'ampleur du DSRP** : Le DSRP est une initiative de politiques tellement vaste que la coordination du volume d'informations risque de poser un sérieux défi à ces pays qui ne possèdent pas des dispositifs opérationnels pour échanger des informations au sein du gouvernement, au sein du parlement et entre ces branches. Il implique généralement l'ensemble des ministères et la plupart des comités parlementaires.
- **L'allocation des ressources** : Le DSRP requiert la distribution des maigres ressources nationales d'un pays. Étant donné que l'allocation des ressources est souvent la question la plus délicate sur le plan politique, aussi bien pour le gouvernement que le parlement, ces décisions peuvent rendre les relations entre le législatif et l'exécutif encore plus tendues.
- **Contraintes sur les acteurs externes** : Étant donné qu'un nombre de plus en plus important de membres de la communauté internationale de

donateurs dépend à présent des DSRP au niveau national pour informer leurs propres stratégies d'aide, l'élaboration, l'exécution et le suivi du DSRP demandent typiquement un gros effort de coordination avec les acteurs externes (c'est-à-dire, la Banque mondiale, les ambassades ou les organismes d'aide à l'étranger, le réseau des Nations Unies, le FMI, etc.). Par conséquent, les contraintes sur le comportement de ces acteurs peuvent avoir une incidence sur le processus du DSRP dans le pays bénéficiaire. Par exemple, à la lumière de la manière dont les IFE ont traditionnellement interprété leur charte, les institutions financières s'adressent principalement aux représentants du pouvoir exécutif d'un pays donné, mettant ainsi les parlements dans une position désavantageuse dans les communications

ÊTRE PROACTIF

Étant donné que la gestion des politiques économiques et de développement est essentiellement un mandat du corps législatif et que la communauté internationale des donateurs négocie d'habitude avec le pouvoir exécutif du gouvernement, les parlements doivent être proactifs et exiger un rôle dans le processus des DSRP. Bien que le DSRP constitue un cadre pour le budget et les lois, il n'est ni un budget ni une législation, et il peut donc être élaboré, approuvé et exécuté sans la participation du parlement. Or, si le parlement ne prend pas d'initiative à l'égard du processus du DSRP suffisamment en amont, il lui sera difficile d'avoir une surveillance efficace et fructueuse plus tard. De même, les parlements qui n'ont pas participé au processus des DSRP risquent de se retrouver avec moins de possibilités sur le plan pratique quand ils analyseront des propositions budgétaires et des lois dans le cadre du DSRP.

afférentes aux DSRP. Les parlementaires dans de nombreux pays ont signalé que cette situation soulève des problèmes lorsque leurs comités ou collègues demandent des informations sur le DSRP.

LE RESPECT DES DÉLAIS ET DU CALENDRIER DU DSRP

Les délais d'exécution du DSRP sont fortement influencés par la communauté internationale de donateurs. Le calendrier législatif toutefois, avance généralement à un rythme différent de celui des ministères de l'exécutif et par conséquent, les délais nécessaires doivent être inclus dans le processus pour qu'il puisse y avoir un véritable débat législatif sur les points essentiels. A mesure qu'un pays avance dans son processus de DSRP, la chronologie revêt une importance de plus en plus cruciale. Par exemple, si un DSRP d'un pays donné doit être achevé au mois de novembre, la contribution du parlement à l'égard de l'approche et des priorités générales du DSRP arrive trop tard pour pouvoir modifier d'une manière significative la direction du DSRP. Or, c'est peut-être le moment idéal pour le parlement d'examiner le document final, de recommander des modifications mineures et d'étudier la possibilité d'adopter un projet de loi pour appuyer – ou rejeter – le document final.

Le cycle du DSRP et les délais d'exécution de l'intervention parlementaire

Dans tous les pays, le DSRP suit un cycle uniforme : le diagnostic de la pauvreté → l'élaboration d'une politique anti-pauvreté → l'exécution → le suivi et l'évaluation du DSRP, et le cycle recommence. Pour pouvoir avoir une portée optimale, les requêtes d'information ou d'un retour d'information de l'assemblée législative doivent suivre l'échéancier du cycle du DSRP de chaque pays. Le graphique de cheminement qui se trouve à la page suivante identifie certains moments où des types spécifiques d'interaction entre le législatif et l'exécutif ont ordinairement l'effet le plus productif.

Par exemple, une fois qu'un pays franchit l'étape d'exécution, les députés trouveront souvent qu'il est plus facile de se concentrer sur le rapport entre la législation et le DSRP, plutôt que de porter plainte contre des priorités qui ont déjà été fixées. L'étape d'exécution est souvent la plus favorable pour un plaidoyer en vue d'une révision des priorités du DSRP et ce, avant les rapports d'activités annuels ou lorsque les nouveaux DSRP sont élaborés.

Les obstacles aux délais du DSRP

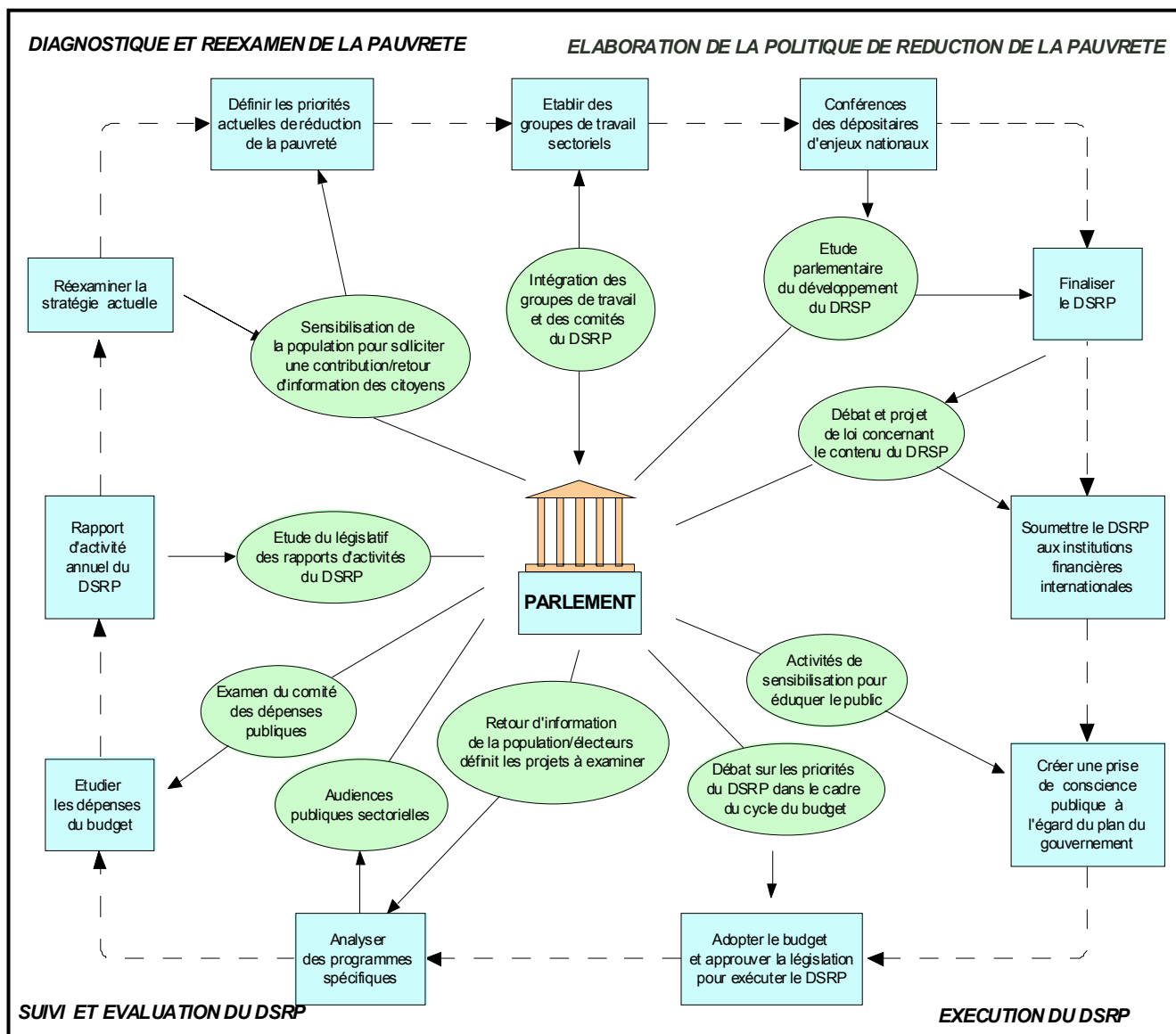
Pour qu'un pays puisse respecter les différents délais de développement et d'exécution de son DSRP, il va falloir que les structures du législatif comme celles de l'exécutif observent les délais impartis pour permettre à chacune d'entre-elles d'achever leurs tâches respectives. Avant chaque date d'échéance, les responsables du gouvernement doivent non seulement avoir le temps nécessaire pour mener des recherches, élaborer et formuler des politiques, mais doivent aussi avoir le temps d'inclure toute révision ou information en retour. Les parlements quant à eux doivent avoir le temps nécessaire pour étudier et débattre les politiques et les budgets pour pouvoir offrir des observations constructives. Les législatures peuvent faire en sorte que ces délais soient respectés en demandant d'être avisées préalablement des échéances du DSRP ou de son avant-projet et en les étudiant et discutant des problèmes dans des limites de temps raisonnables. Les ministères peuvent faire en sorte qu'ils aient le temps de faire les révisions et la mise en page en fournissant régulièrement les informations aux parlements et en demandant un retour d'information avant la date d'échéance.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LE DSRP ET LE BUDGET ?

Etant donné que les parlements doivent discuter et adopter un budget national pour l'exécution du DSRP, il est logique que le législatif et l'exécutif entament le dialogue bien avant la présentation du budget annuel. Un parlement qui aura été régulièrement informé et consulté sur les politiques et les initiatives de lutte contre la pauvreté du gouvernement sera plus apte à approuver ces volets du budget national dans les limites voulues sans avenants ou débats excessifs.

TABLEAU I.
SYNCHRONISER LA COORDINATION ENTRE LE LÉGISLATIF ET L'EXÉCUTIF
AVEC DES ETAPES SPÉCIFIQUES DU CYCLE DU DSRP

Certaines interventions parlementaires sont plus utiles que d'autres à des étapes spécifiques du processus du DSRP.



CHAPITRE TROIS

Promouvoir une prise de conscience à l'égard des OMD et explication du processus du DSRP

En tant que cadre de coordination des efforts mondiaux de développement, les OMD font l'objet de discussion d'un grand public et toute information est largement accessible aux responsables intéressés. Une récente campagne de l'ONU pour promouvoir la compréhension et encourager le processus des OMD ne fera que rehausser le libre accès d'information sur les initiatives et l'avancement des OMD au niveau national.

Etant donné que dans de nombreux pays, le DSRP est souvent perçu comme un élément d'organisation ou

COMMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES OMD SPÉCIFIQUES À UN PAYS DONNÉ

Bien que les OMD soient destinés à servir de cibles mondiales pour les réformes en faveur des pauvres, des nombreuses analyses particulières à un pays donné sont disponibles. Le PNUD a une représentation dans 166 pays (une liste ainsi que les liens des sites respectifs pour ces pays sont disponibles à <http://www.undp.org/dpa/coweb/links/index.htm>) et ils sont nombreux à avoir leurs propres ressources spécifiques aux pays : par exemple :

- *La réponse albanaise aux OMD*
- *Défi 2015 : Le peuple cambodgien uni contre la pauvreté.*
- *Maroc : Ciblage régional pour la réduction de la pauvreté.*
- Les références sur l'Internet sur le Salvador et les OMD: <http://www.desarollohumano.org.sv/>
- *Objectifs de développement du Millénaire : Rapport d'activité pour le Kenya.*
- *Le Rapport annuel de développement humain du PNUD.*
- *Les rapports nationaux de développement du PNUD.*

technique du processus national envers la réalisation des OMD, les législatures qui espèrent participer de manière constructive à la politique nationale de réduction de la pauvreté devront se familiariser davantage avec le processus du DSRP, ses antécédents et la situation actuelle du DSRP dans le pays. Malheureusement, dans de nombreux cas, les députés ne connaissent pas suffisamment le processus du DSRP. Cette situation est due en partie au fait que les IFI coordonnent leurs activités principalement avec l'exécutif et ce, pour pouvoir cibler les décideurs qui le ont le plus de pouvoir sur le plan économique. Cette insuffisance de connaissances de la part des parlementaires risque de handicaper toute possibilité de dialogue législatif-exécutif constructif.

Dans de tels cas, les députés pourraient bénéficier de séances préparatoires régulières sur le DSRP. Une séance préliminaire typique aurait deux objectifs majeurs :

- S'assurer qu'un grand nombre de parlementaires ont suffisamment d'informations sur le processus du DSRP du pays pour alimenter un débat constructif sur son contenu et les modalités utilisées pour l'élaborer ;
- Jeter les bases pour l'établissement de rapports de travail futurs entre le parlement et les responsables du gouvernement concernés.

Bien que l'ordre du jour de la séance préparatoire préliminaire doit bien entendu être conçu en fonction du contexte politique de chaque pays, il pourrait aussi inclure les thèmes généraux suivants : les généralités

du processus du DSRP ; le processus du DSRP à ce jour dans le pays donné ; le contenu de l'avant-projet du DSRP ou du DSRP final (ou DSRP Intérimaire) ; et les différents rôles possibles du législatif dans l'étape suivante du processus. Les séances préparatoires qui offrent aussi bien des informations précieuses qu'un forum pour des discussions constructives :

- Sont généralement animées par un dirigeant parlementaire légitime (président d'un comité pour un briefing de comité ; chef d'un petit comité législatif pour une séance d'information à l'intention d'un petit comité législatif, etc.) conformément aux règles de procédure parlementaire.
- Comprennent des présentateurs avec des optiques différentes, tels que les membres des comités du DSRP, les responsables compétents du gouvernement, les représentants des IFI ou des autres organismes d'aide (bilatérale et multilatérale), ainsi que les ONG nationales et internationales qui se spécialisent dans le domaine de la réduction de la pauvreté.
- Sont conçues pour satisfaire les besoins de l'audience législative ciblée, par exemple : les membres des principaux comités, la présidence des comités ou les membres d'un groupe parlementaire.
- Donnent suffisamment d'information sur la situation générale pour permettre des discussions constructives sur le DSRP.
- Réservent suffisamment de temps pour que les personnes puissent poser des questions.
- Sont fixées à une date qui permet d'avoir un retour d'information du parlement avant la prochaine date d'échéance du DSRP.

Même si chaque pays a un DSRP différent, il est souvent judicieux de commencer par faire en sorte que les députés comprennent le contexte de l'Initiative DSRP. Une séance préparatoire comprendra généralement les thèmes suivants :

- **Introduction et généralités du processus du DSRP** : Quand le processus a-t-il été lancé ? Dans quel but ? Sur quelles valeurs repose-t-il ? C'est ici qu'il convient d'expliquer les six principes fondamentaux du DSRP, de signaler le nom-

bre de pays qui participent aujourd'hui au processus, de donner un aperçu sur l'avancement du processus et de mettre en exergue des faits pertinents de l'avancement/activités du DSRP dans la région ou la sous-région.

- **Le processus du DSRP dans le pays** : Quand le processus a-t-il débuté ? Le pays a-t-il soumis un DSRP I (DSRP Intérimaire) ? Quelles ont été les recommandations faites par les IFI et la communauté des donateurs ?
- **Le niveau de participation** : Qui sont les membres de la Commission DSRP ? Comment la Commission DSRP a-t-elle inclus les citoyens et d'autres acteurs qui n'appartiennent pas à l'exécutif dans le processus de conception du DSRP ?
- **Contenu du DSRP** : La Commission DSRP a-t-elle hiérarchisé le contenu du DSRP ou bien se lit-il comme une liste exhaustive de projets de développement ? Quelle a été la réponse du public/IFI aux documents préparés à ce jour ?
- **Calendriers futurs** : Quelle est l'échéance prévue du pays pour le DSRP complet ? Les avant-projets seront-ils disponibles au public ? Comment le parlement recevra-t-il un exemplaire ? Quelles sont les modalités à suivre pour apporter des observations ou étudier les documents ? Quelle est la date du prochain rapport annuel d'activité ?

Il serait peut-être judicieux d'inviter un représentant de la Banque mondiale ou du FMI pour décrire le DSRP dans son ensemble. Cela leur permettrait d'être présents lors de la séance préparatoire et d'être disponibles pour répondre à toute question. La présence des responsables du IFI permet aussi au parlement d'observer les différences des points de vue des IFI et du gouvernement à l'égard du DSRP. Il pourrait être utile de demander à la présidence de la commission nationale du DSRP de discuter du DSRP pour le pays, y compris le contenu du document et le calendrier futur du processus. Il est important que ce soient les responsables au niveau national qui décrivent le processus du DSRP plutôt que les donateurs internationaux ou des consultants. Les ONG pourraient offrir une perspective supplémentaire en la matière ainsi que des informations sur le degré de transparence et de participation du DSRP.



AIDE- MEMOIRE I

INITIATION AU DSRP AU MOYEN D'UNE SÉANCE PRÉPARATOIRE

- ☑ Faire le point sur le niveau d'intérêt des parlementaires à l'égard du DSRP et leur engagement passé. Si le but est d'accroître la prise de conscience des parlementaires, il serait peut-être utile de demander aux députés qui ont participé au processus de partager leur expérience avec ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'y participer.
- ☑ Déterminer l'audience cible (principaux comités de réduction de la pauvreté, séances préparatoires de petits comités, présidences de comités, députés de certaines régions, etc.).
- ☑ S'entretenir des échéances avec le gouvernement, la société civile, les IFI, et d'autres donateurs internationaux (tenir compte des échéances du DSRP, du calendrier législatif et de l'emploi du temps des députés).
- ☑ Définir comment le personnel du parlement devrait participer à l'organisation de la séance préparatoire. Les membres du personnel pourraient être d'un appui plus conséquent s'ils avaient la possibilité de se familiariser avec le processus du DSRP dès le début.
- ☑ Discuter de l'objet de la séance préparatoire avec la Commission DSRP. C'est l'occasion de mettre la communication entre le législatif et l'exécutif sur la bonne voie en ce qui concerne le DSRP.
- ☑ Discuter du modèle-type de la séance préparatoire et décider qui présidera les débats.
- ☑ Vérifier que les documents pour la séance préparatoire ont été élaborés à l'avance et distribués aux parlementaires. Faire en sorte qu'ils soient faciles à digérer compte tenu de l'emploi du temps chargé des députés. Vérifier également que les députés ont tous un exemplaire du plus récent avant-projet du DSRP.
- ☑ Identifier et inviter toute personne compétente, à savoir les représentants des IFI et autres donateurs internationaux, la Commission DSRP et les ONG. Il serait peut-être bon également d'inviter d'autres membres de la communauté internationale de donateurs comme observateurs – cela permettrait de montrer que le parlement s'intéresse à la réduction de la pauvreté et pourrait affermir l'appui pour des programmes de renforcement des capacités parlementaires.
- ☑ Définir le rôle de chaque présentateur, établir les attentes des parties prenantes, les objectifs, les délais, etc.
- ☑ Allouer suffisamment de temps pour les questions et les possibilités de discuter des étapes suivantes. Définir qui sera l'animateur de cette partie de la séance préparatoire.
- ☑ Mettre au point un plan pour la couverture médiatique de la séance. (Une couverture médiatique va-t-elle pouvoir démontrer l'intérêt accordé par les députés à la lutte contre la pauvreté ou bien donner l'apparence qu'ils sont peu familiers avec les programmes et les stratégies existantes ?)
- ☑ Confirmer la participation des présentateurs et des parlementaires.



CHAPITRE QUATRE

Catégories d'information et les ressources du législatif sur la pauvreté

En plus des tâches multiples dont ils doivent s'acquitter et le peu de temps à leur disposition, les députés ont souvent un appui limité en ressources humaines pour les aider à examiner les questions des OMD et les documents du DSRP. Cependant, les parlementaires ont à leur disposition plusieurs moyens leur permettant d'avoir accès aux informations nécessaires pour traiter de ces questions. Ce chapitre résume les catégories d'information fondamentales que les députés pourraient envisager de consulter en se lançant dans le processus du DSRP et suggère des sources où les obtenir.

CATÉGORIES D'INFORMATION SUR LE DSRP

Il existe cinq types d'information sur le DSRP :

- **Informations de base sur le dispositif des DSRP** : Qu'est-ce le DSRP ? Quel est son rapport avec l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE ou à une aide au titre de l'Association internationale de développement (IDA) etc.? Qui est responsable de coordonner le processus du DSRP ? Existe-t-il une échéance pour la formulation du DSRP ?
- **Informations sur la pauvreté nationale** : Quelle est la situation ou quel est le constat des activités de diagnostic de la pauvreté ? Qui a effectué les évaluations ? Quelle est l'étendue géographique ou démographique couverte par le diagnostic? Le constat officiel traduit-il les perceptions publiques de la pauvreté ?
- **Politiques de réduction de la pauvreté** : Quelles sont les initiatives en matière de politiques prévues pour résoudre des besoins spécifiques ?

Pour des localités ou des régions spécifiques ? Comment ces initiatives spécifiques seront-elles (ou sont-elles) exécutées ? Par qui et avec quelles ressources ?

- **Affectation des ressources et priorités budgétaires**: Quels sont les secteurs prioritaires ? Comment s'entrelacent-ils avec les OMD ? Où le gouvernement entend-t-il obtenir les ressources nécessaires ? Comment les ressources internes et externes seront-elles affectées entre les différentes priorités ?
- **Impact** : Quel a été l'impact d'un programme au titre du DSRP sur une région/population spécifique ? Quel a été l'aboutissement d'un investissement spécifique de ressources ? Certains programmes peuvent-ils être considérés comme modèles ou projets pilotes à succès ? D'autres doivent-ils être interrompus ou modifiés ?

Sans accès à des informations dans chacune de ces catégories, souvent les parlementaires ne peuvent pas faire grand chose à part se plaindre du processus du DSRP. Lorsque les députés, les comités, les groupes de partis ou les petits comités ont accès à cette information, ils seront plus en position de force pour influencer la politique.

SOURCES D'INFORMATION

Pour obtenir ces informations les organes de l'exécutif ont souvent un avantage naturel de par le nombre de leur personnel et leurs contacts plus directs avec les IFI et les autres donateurs internationaux. Les parlements par contre doivent souvent faire recours à des sources d'information multiples pour pouvoir contri-

buer de manière constructive au processus du DSRP. Ces nombreuses sources sont les suivantes :

- **Les électeurs** : Les parlementaires qui ont établi des relations avec leurs électeurs ont un meilleur accès aux informations pratiques relatives à la pauvreté ainsi qu'elle est vécue par leurs citoyens dans leurs districts. L'insuffisance des soins de santé dans la localité est-elle le résultat de centres de santé inadéquats ? D'une pénurie de produits pharmaceutiques ? De l'absence d'un personnel de formation médical au niveau du centre de santé ? De la corruption et des pots-de-vin ? Les députés qui sont en contact étroit avec leurs électeurs sont souvent mieux informés que le gouvernement central à ce niveau.
- **Les groupes civiques** Les groupes non-gouvernementaux qui se sont organisés autour des problèmes provoqués par la pauvreté (syndicats d'enseignants, groupements paysans, etc.) peuvent avoir accès à des informations les plus complètes sur un certain secteur ou une certaine initiative (telles que le nombre de livres de classe disponibles ou de projets d'irrigation). En reconnaissant l'expertise de ces organisations et en leur témoignant un respect, un député peut en faire un atout majeur. En les rejetant, il risque d'en faire des adversaires dont la voix se fera finalement entendre plus tard.
- **Le personnel du parlement** : Les membres du personnel de l'assemblée législative peuvent apporter leur appui pour entreprendre des recherches, suivre les demandes des électeurs ou prendre part aux séances sur le DSRP. Dans des législatures au personnel limité, les parlementaires peuvent souvent s'adresser aux IFI, aux donateurs et au gouvernement pour plaider leur cas en demandant une augmentation du personnel parlementaire afin de renforcer leurs capacités à moyen terme.
- **Les IFI et les donateurs** : Alors que les IFI et les donateurs peuvent être une source d'information sur le DSRP, ils ont souvent l'habitude de

travailler principalement avec le gouvernement. Les parlementaires de différents pays ont employé plusieurs stratégies pour nouer des liens plus directs avec la communauté internationale de donateurs, au lieu d'être tributaires du gouvernement pour obtenir ces renseignements.

- **Responsables compétents des ministères ou du pouvoir exécutif** : Comme pour les organisations civiles, une interaction constructive avec les responsables ou les fonctionnaires du gouvernement peuvent donner aux députés (aussi bien ceux du parti de l'opposition) un accès aux données nécessaires. L'établissement de liens positifs avec les responsables du gouvernement, et l'emploi judicieux des dispositifs officiels de contrôle, peuvent aider les députés à obtenir du gouvernement l'information dont ils ont besoin.

LE SAVOIR C'EST LE POUVOIR

Avec les exigences quotidiennes des fonctions parlementaires, il est souvent difficile pour les députés de concentrer le développement institutionnel à long terme du parlement. Toutefois, le processus du DSRP offre l'opportunité de transformer le parlement en une institution plus efficace en :

- mettant à profit l'intérêt accordé par les IFI et les donateurs au DSRP. Les bailleurs de fonds internationaux reconnaissent souvent que les parlements ont besoin de compétences supplémentaires pour avoir un rôle efficace dans le processus des DSRP et seraient donc réceptifs à appuyer des projets dont l'objet est de renforcer la capacité d'analyse fiscale et de politique de ces institutions.
- incorporer le développement parlementaire dans le DSRP. Les DSRP contiennent souvent un chapitre réservé à l'amélioration de la gouvernance, sachant que cet élément est vital à la lutte contre la pauvreté. Les parlements pourraient envisager de modifier ce chapitre en demandant que leur budget évolue en relation avec l'exécutif. Par exemple, dans certains pays, le budget du personnel parlementaire est une fraction du budget des résidences du pouvoir exécutif – des remaniements des priorités budgétaires comme dans ces cas-ci peuvent être une stratégie importante d'amélioration de la gouvernance et de réduction de la pauvreté.

CHAPITRE CINQ

Le jeu des acteurs et des intérêts dans le processus du DSRP

Un des éléments clefs pour améliorer la communication entre les deux pouvoirs dans la lutte contre la pauvreté est de reconnaître les différents intérêts de chacun des groupes concernés. S'agissant du processus du DSRP en particulier, chaque acteur aura sa propre optique et ses propres préoccupations. Une prise de conscience à l'égard de ses différentes perspectives peut éviter des malentendus et améliorer l'échange d'informations utiles.

LA COMMISSION DSRP

Chaque pays aura une commission ou une structure inter-ministérielle responsable de la coordination de la formulation du DSRP. Ladite commission, composée de personnel de ministères, d'économistes, de fonctionnaires et d'experts des différents secteurs, sera généralement responsable devant le Premier ministre, le ministre des Finances ou un autre haut responsable. Etant donné que la commission a pour tâche de rédiger le DSRP et qu'elle est souvent le principal point de contact des IFI, cette structure aura les informations les plus complètes sur le contenu et l'avancement du DSRP. Des dispositifs (ou incitations) clairs de communication pourraient ne pas être évidents dans l'immédiat. La Commission a peut-être été établie tout récemment et n'est pas encore sûre de son pouvoir – elle pourrait également avoir peu d'expérience dans la gestion des rapports entre le législatif et l'exécutif. La Commission se préoccupe aussi généralement davantage de respecter les délais impartis par les IFI et de jongler les éléments multiples de la coordination inter-exécutif du DSRP.

LES MINISTÈRES COMPÉTENTS

Le rôle des différents ministères dépendra de la manière dont le processus du DSRP de chaque pays a été organisé ; la coordination au sein même de l'exécutif peut en réalité constituer l'un des plus grands obstacles à un bon DSRP. Or, étant donné que l'exécution du DSRP doit être effectuée à travers les institutions existantes du gouvernement, les ministères compétents seront presque toujours impliqués dans la réalisation des initiatives exigées au titre du DSRP dans leur secteur. A cet effet, ils pourraient avoir des informations plus détaillées que la commission elle-même, sur des initiatives ou des politiques spécifiques, même s'ils ne peuvent fournir des études comparatives entre les secteurs ou des renseignements généraux.

LE PARLEMENT

Le rôle précis du parlement variera bien entendu en fonction des pouvoirs constitutionnels, de la tradition et de l'étape du processus du DSRP. Dans certains pays où la constitution exige que le parlement ratifie les plans économiques pluriannuels, la chambre pourrait débattre et ratifier le DSRP elle-même. Cependant, les IFI n'exigent pas l'approbation du parlement et cela est par conséquent rare. De par leur nature, les organes législatifs ont tendance à procéder plus lentement, à débattre plus longuement, à avoir moins d'expertise économique et à manifester plus de conflits internes qu'un gouvernement ou une commission. Bien que ces attributs soient typiques de tout proces-

sus participatif, ils risquent d'être frustrants pour une commission qui s'efforce de respecter les délais. La participation parlementaire tombe dans plusieurs catégories générales. Par exemple :

- Une contribution à la nature participative du DSRP à travers une représentation des électeurs dans les débats et une discussion sur le contenu du DSRP.
- L'adoption de lois et de budgets pour réaliser ou appuyer le DSRP.
- L'éducation des électeurs par une campagne de sensibilisation.
- L'examen du processus ou des initiatives du DSRP au moyen des mécanismes de contrôle parlementaire.

Les députés individuels pourraient également avoir des intérêts particuliers concernant les DSRP, soit sur le plan géographique ou liés à un thème spécifique. Le degré d'intérêt et de participation toutefois, est susceptible de varier largement d'un député à un autre et dépendra fréquemment de la nature du système électoral. Alors que la participation individuelle des députés devrait être encouragée, elle ne peut en aucun cas remplacer celle de l'institution aussi bien au niveau des comités que de l'ensemble du parlement. Par exemple, **un comité sectoriel** qui a juridiction dans des domaines qui sont particulièrement soulignés dans le DSRP, pourrait envisager de tenir une séance publique sur le problème de la pauvreté, d'examiner la conformité d'une loi ultérieure avec le DSRP ou d'inviter les ministères compétents à faire un exposé sur la portée de certaines initiatives.

LES ONG DES SECTEURS SPÉCIFIQUES

Dans certains cas, les ONG peuvent aussi jouer un rôle prépondérant dans la collecte ou la diffusion d'informations. Au Malawi, par exemple, un réseau de la société civile est devenu une source précieuse d'informations sur l'aide alimentaire dans le pays. La Banque mondiale et le Fonds monétaire exigent que la commission DSRP d'un pays donné ait des consul-

tations régulières avec les ONG, mais l'ampleur et l'impact de ses consultations diffèrent d'un pays à un autre. La capacité et le niveau de politisation parmi les ONG diffèrent également selon les pays. Toujours-est-il que les ONG --- et en particulier celles qui fournissent des prestations ou qui ont de nombreux adhérents -- pourraient avoir des informations très utiles sur les vues et les priorités de leurs membres et peuvent avoir un accès à des données de base sur les thèmes de leurs compétences.

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES DONATEURS

Etant donné que le DSRP est une condition de certains types d'aide de la Banque mondiale et du FMI (et il est en voie de devenir également un mécanisme à mi-parcours de coordination de l'aide bilatérale) la communauté internationale peut elle aussi être une source d'information sur le DSRP d'un pays donné. Le PNUD par exemple a déployé de gros efforts pour encourager la nature participative du processus DSRP dans plusieurs pays et représente donc une source d'information mondiale à des fins comparatives et d'aide technique. Les informations recueillies auprès des IFI permettent également à la Commission DSRP de partager des données exactes et complètes sur les processus, le contenu et les délais du processus DSRP.

Une interaction directe entre le personnel des IFI et les députés varie également d'un pays à un autre. Par exemple, de nombreux représentants de la Banque mondiale à l'étranger estiment -- vu la nature strictement économique des activités de la banque -- qu'ils doivent limiter leurs contacts avec les responsables du pays à leurs homologues au sein du ministère des finances ou de la Commission des DSRP. Or, en pratique cela donne l'impression que les IFI hésitent à faire des efforts pour se rapprocher des acteurs qui ne font pas partie de l'exécutif. Dans de tels cas, la solution serait que les commissions contactent les IFI pour obtenir des informations sur le DSRP plutôt que les députés à titre individuel. Bien que les IFI ne soient pas tenues de témoigner devant l'assemblée nationale, elles sont souvent prêtes à faire des présentations informelles devant des comités compétents du parlement.

CHAPITRE SIX

Evaluation des dispositifs existants de communication

Les mécanismes de communication entre le législatif et l'exécutif diffèrent sensiblement selon le pays et le système politique. Les députés pourront donc plus facilement identifier les mécanismes susceptibles de satisfaire les besoins de communication de leur DSRP après avoir étudié le contexte et les structures sur le plan national.

MOYENS DE COMMUNICATION EXISTANTS ENTRE LE LÉGISLATIF ET L'EXÉCUTIF

Existe-t-il déjà des voies de communication qui pourraient être utilisées pour un échange d'information sur le DSRP? Il est important ici que l'information puisse circuler dans les deux sens. En effet, si le parlement s'attend à recevoir des communications de manière régulière avec le gouvernement, celui-ci doit aussi être disposé à partager ses conclusions avec les acteurs compétents

VOIES DE COMMUNICATION ENTRE LE LÉGISLATIF ET L'EXÉCUTIF

Il existe de nombreuses voies de communication possibles entre le législatif et l'exécutif, notamment:

- Une personne chargée de la liaison avec le parlement au sein de chaque ministère.
- Des commissions ou comités conjoints.
- Des réunions entre les ministères et les comités.
- Des bulletins d'informations officiels ou autres documents publics.
- Un membre désigné du personnel du parlement chargé de la liaison avec la Commission DSRP.
- Des discours réguliers devant le parlement par le Premier ministre ou des membres du cabinet.

du gouvernement. De nombreux systèmes de gouvernement désignent un fonctionnaire dans chaque ministère ou organisme d'Etat pour faire la liaison avec le parlement. Un tel poste pourrait être utilisé pour apporter des éclaircissements ou coordonner la communication entre les deux pouvoirs.

Un moyen de faire en sorte que les comités parlementaires, les ministères et la Commission DSRP comprennent bien les voies de communications, est de négocier un protocole d'accord entre les parties. Souvent une signature qui reconnaît les points d'échanges d'information n'est plus nécessaire une fois qu'ils ont été discutés et acceptés entre collègues.

LES POINTS DE COORDINATION OU DE GESTION

Le pouvoir exécutif

Alors que l'établissement de mécanismes permettant au parlement d'obtenir des informations sur le DSRP est primordial, il est tout aussi important de définir comment le parlement entend communiquer ses conclusions au gouvernement. Vaut-il mieux coordonner la contribution parlementaire par l'intermédiaire de la Commission DSRP, la présidence de la Commission ou les ministères compétents? Si jadis la communication a été un problème, il serait peut-être bon d'en discuter avec l'exécutif.

Le pouvoir législatif

De même, il est également utile d'avoir un organe de coordination du côté du législatif. Existe-t-il déjà un

comité de réduction de la pauvreté dont le président pourrait coordonner la réception et la distribution de documents ministériels sur le DSRP ? Sinon, cette tâche appartient-elle logiquement à un autre bureau ou comité (budget, finance, administration) ? Serait-il préférable d'avoir une liaison différente pour chaque secteur prioritaire du DSRP ? Dans des institutions à deux chambres, quels sont les mécanismes pour un échange d'information entre les deux chambres ?

COMITÉS DIRECTEURS ET GROUPES DE TRAVAIL

Dans certains cas, les députés qui s'intéressent à la lutte contre la pauvreté pourraient envisager d'institutionnaliser un comité directeur du DSRP. Avant de réaffecter ou de créer un comité chargé exclusivement du DSRP ou des problèmes de réduction de la pauvreté toutefois, certaines questions doivent être posées :

- L'établissement d'un comité officiel serait-il avantageux ou est-ce qu'un comité directeur ou groupe de travail informel conviendrait-il tout aussi bien ? Le rôle du parlement pourrait-il être continu ? Le comité serait-il responsable de la surveillance du DSRP ou seulement de sa formulation ?
- Quelle serait la compétence du comité ? Couvrirait-il principalement le processus DSRP ou toutes les questions relatives à la réduction de la pauvreté ? Quel en serait l'impact sur les juridictions et mandats des autres comités ?
- Quelles sont les règles qui devraient être changées, au besoin, pour créer le comité ? Existe-t-il un appui politique ? Quel serait l'impact sur le budget et les besoins en personnel de l'assemblée parlementaire ?
- Est-il possible d'inclure des représentants de toute principale faction politique sans aboutir à une impasse politique au sein du comité ?

- Quelles sont les compétences collectives que le comité devrait avoir (savoir parler en public, formation économique, influence au sein du parti, contacts avec les médias, etc.) ?
- Quelle est l'aspect géographique, politique ou thématique que le comité devrait s'efforcer de couvrir compte tenu des difficultés politiques et pratiques ? (Par exemple, la géographie est-elle un facteur ? Quelle est l'étendue du DSRP lui-même ? Combien de temps un député individuel pourrait-il consacrer aux questions du DSRP ?)

INCLURE LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DANS LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES PRÉ-EXISTANTS DE DSRP

La Commission DSRP établit souvent des groupes de travail thématiques pour aider dans la formulation des composantes sectorielles du DSRP. Ces groupes de

TENIR COMPTE DES BESOINS DE DISTRIBUTION DE L'INFORMATION

Les efforts pour institutionnaliser un échange d'information sur le DSRP seront plus faciles si les acteurs concernés se sont mis d'accord sur des besoins ou des processus précis :

- Le président de l'assemblée doit-il automatiquement recevoir une copie des documents du DSRP du gouvernement à mesure qu'ils sont produits ?
- A part le comité des finances ou du budget, quels sont les autres groupes du parlement qui pourraient accomplir leurs tâches plus efficacement s'ils recevaient périodiquement une mise à jour sur le DSRP ?
- Existe-t-il un comité de réduction de la pauvreté ? Quel est son rôle vis-à-vis du DSRP ? Qu'est-ce que cela signifie pour les comités sectoriels (santé, agriculture, etc.) ?
- Quels sont les mécanismes qui pourraient assurer que tous les partis politiques aient accès à l'information sur les politiques récentes ou les projets de loi ?

travail sont généralement composés de membres du gouvernement, d'experts, de membres de la société civile et parfois de parlementaires. Un mécanisme permettant d'accroître un échange d'information entre le gouvernement et l'assemblée parlementaire est de permettre une représentation des députés sans portefeuille ou des membres de l'opposition dans ces groupes de travail thématiques. Si les parlementaires qui font partie de ces groupes de travail sont aussi membres des comités parlementaires concernés, les comités pourraient avoir des renseignements généraux supplémentaires sur l'évolution historique des composantes sectorielles du DSRP. Bien que la participation des parlementaires aux groupes de travail sectoriels puisse faciliter la communication entre le législatif et l'exécutif, elle met aussi une forte pression sur les parlementaires individuels. Il se peut que ce niveau de participation soit peu réaliste compte tenu de la multitude d'engagements des députés. Ceux qui acceptent de faire partie de ces groupes de travail mais qui n'ont pas la possibilité d'y participer entièrement risquent de donner l'impression que l'assemblée parlementaire ne s'intéresse pas sérieusement au DSRP. Cette situation pourrait s'avérer extrêmement problématique si ce manque de participation est décelé par les médias.

COMMENT COLLABORER AVEC LE PERSONNEL POUR ÉVITER DES GOULETS D'ÉTRANGLEMENT DANS LA COMMUNICATION À L'ÉGARD DU DSRP

Les membres du parlement ont plusieurs moyens à leur disposition pour œuvrer avec leur personnel à ce que les rouages de communication entre le législatif et l'exécutif fonctionnent comme il le faut.

- Assigner des personnes spécifiques pour faciliter la communication sur des thèmes particuliers.
- Désigner un membre du personnel chargé de maintenir les voies de communication si le député est en déplacement ou s'il ne peut participer à une fonction quelconque.
- Encourager le personnel à se servir le courrier électronique ou un système de distribution de documents pour faire en sorte que toutes les parties concernées reçoivent les documents nécessaires.
- Etablir un calendrier régulier de réunions et de communication de rapports.
- Collaborer avec les fonctionnaires du ministère aussi bien qu'avec les ministres.

Demander au personnel d'établir un emploi du temps bien réfléchi. Cela pourrait signifier par exemple réserver un moment de l'emploi du temps hebdomadaire pour communiquer avec les organismes d'Etat ou ministères compétents ou noter les dates pendant lesquelles les députés ou le gouvernement risquent d'être très pris, (lors de l'élaboration du budget ou une campagne électorale).

CHAPITRE SEPT

Les outils de communication des comités législatifs

Étant donné que le DSRP est souvent organisé par secteur, les comités législatifs jouent un rôle particulier dans le processus du DSRP de chaque pays. Que la responsabilité afférente aux questions du DSRP ait été dévolue à un seul comité (budget et finances, réduction de la pauvreté, etc.) ou qu'elle ait été répartie entre plusieurs comités sectoriels, (santé, agriculture, budget, éducation, industrie, etc.), les mécanismes de communication entre un comité et le pouvoir exécutif sont souvent les mêmes. Alors que ces mécanismes seront différents d'un système parlementaire à un autre, le présent chapitre traite de trois méthodes que les comités utilisent généralement dans leur interaction avec l'exécutif : la demande de séances d'information ou de rapports, l'organisation d'audiences publiques et la présentation de rapports du comité.

SÉANCES D'INFORMATION OU AUDIENCES INFORMATIVES

Les séances d'information de comité ou des audiences informatives sont des réunions de comité au cours desquelles il est demandé aux représentants des ministères, de la société civile ou d'autres groupes de donner des informations sur un sujet particulier. S'il existe un comité de réduction de la pauvreté ou s'il est formé, les membres voudront peut-être organiser des réunions de séances d'information trimestrielles pour une mise à jour sur l'avancement de la formulation et/ou l'exécution du DSRP. Les comités sectoriels pourraient également solliciter des séances d'information spécifiques. En effet, le comité des transports, par exemple, pourrait demander au ministre des Transports de faire un

exposé sur le projet d'une nouvelle autoroute et l'impact projeté sur la pauvreté dans la région.

COMMENT TIRER LE MAXIMUM DES SÉANCES D'INFORMATION SUR LE DSRP

Bien que le parlement soit plus visible en assemblée plénière, il est souvent plus productif en comité. Par conséquent, les membres des comités pourraient avoir des exigences vis-à-vis d'informations spécifiques pour étudier une loi ou des budgets comme il le faut. Souvent, lorsque le thème est controversé, l'organisateur aura plus de facilité à empêcher que la séance informative ne s'écarte du sujet en retenant les points suivants et en les signalant au besoin, aux participants :

- L'objet principal de la séance d'information est de recueillir des informations plutôt que de critiquer une politique quelconque.
- Les séances d'information peuvent souvent donner des informations générales pour des actions futures ou contribuer à renforcer la participation parlementaire sur des questions clés.
- Les séances d'information ne sont pas conçues pour résoudre tous les problèmes du DSRP et elles n'ont pas pour objet de donner des renseignements supplémentaires sur un point particulier.
- Les speakers des séances d'information sont les représentants d'organismes ou d'organisations, mais ils n'ont peut-être pas les réponses à toutes les questions surtout celles qui concernent les politiques ou les initiatives futures.
- Chaque comité électoral désigne un membre qui est chargé de faire respecter le règlement au sein du parti. Ces membres sont non seulement chargés de convoquer les membres pour les réunions mais peuvent aussi également aider à organiser des séances d'information.

Dans tous les cas, ces séances offrent aux comités législatifs un mécanisme systématique leur permettant d'obtenir des informations des responsables compétents du pouvoir exécutif ; informations qui, plus tard, les aideront à évaluer la législation proposée par le gouvernement.

Le fait d'inviter des responsables du gouvernement ou d'organismes d'Etat à faire un exposé sur les stratégies économiques au niveau national témoigne d'un respect à l'égard du rôle constitutionnel des deux pouvoirs. Cependant, dans ces pays où les relations entre le parlement et le gouvernement ont historiquement été marquées par la confrontation, les séances d'information pourraient demander une grande préparation aussi bien des protagonistes de l'exécutif que du législatif pour veiller à ce que l'échange d'informations sur le DSRP se fasse sans trop d'acrimonie.

Les séances d'information périodiques sur le DSRP

Bien que les séances d'information représentent la façon la plus évidente pour les comités législatifs d'obtenir des informations sur la situation des initiatives de réduction de la pauvreté, chaque comité devrait déterminer la fréquence avec laquelle ces séances doivent avoir lieu en vue de la meilleure communication possible sur les questions afférentes au DSRP. Les facteurs à prendre en considération sont : le rôle constitutionnel du parlement, la durée de la séance législative, d'autres urgences ou priorités autres que le DSRP, et les capacités institutionnelles du parlement d'absorber l'information. Il y a des pour et des contre dans la tenue de séances régulières sur le DSRP :

SPEAKERS POSSIBLES POUR UNE SÉANCE D'INFORMATION OU UNE AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE DSRP

- Commission du DSRP
- Représentants sectoriels des ministères
- IFI
- Groupes de travail du DSRP
- Organismes de l'ONU
- Economistes
- Organismes d'Etat
- ONG
- Syndicats ou réseaux
- Donateurs bilatéraux

- Avantages : Fournit des mises à jour régulières, offre la possibilité d'un retour d'information accrue avant la prise de décision et, de plus, les députés peuvent employer l'information recueillie pour informer les électeurs (là où c'est approprié) sur l'avancement du processus.
- Désavantages: Demande un engagement important de temps et de personnel, peut créer des attentes peu réalistes sur l'influence des comités législatifs sur les stratégies économiques du pays.

Autres possibilités d'obtention d'information

Rapports écrits soumis régulièrement. Les comités pourraient demander à la Commission DSRP de fournir des rapports mensuels ou trimestriels sur les activités afférentes au DSRP. Les comités pourraient également préciser un domaine particulier sur lequel ils aimeraient avoir un rapport (la situation de l'avant-projet du document, les activités de sensibilisation publique qui ont été menées pendant la période, comment leur contribution a été incluse, etc.).

- Avantages: Mêmes avantages que les séances d'information orales.
- Désavantages: Les rapports écrits risquent d'éviter certaines questions. Les députés estiment souvent qu'ils offrent moins d'opportunités que les séances orales. Il n'y a pas de possibilité de poser des questions. Renforce une vue des parlements comme étant passifs et réactifs.

Transfert automatique de tous les documents publics sur le DSRP. Pendant le processus DSRP, la Commission produit toute une série d'avant-projets intermédiaires, études, documents de stratégies sectorielles, documents de synthèse, etc. Les comités pourraient demander que la Commission leur fournisse – par courtoisie -- des copies de tous les documents qui ont été distribués.

Requêtes spéciales d'information. Au lieu des séances d'information trimestrielles, les comités pourraient tout simplement solliciter des réponses rapides à des requêtes spéciales d'information ou de séances d'information.

- Avantages: Ciblent les questions auxquelles le parlement s'intéresse le plus. Méthode qui est la

plus pratique pour les parlements avec des ressources ou un personnel limité. Montre que la confiance règne.

- Désavantages : Peuvent laisser les députés peu préparés si des problèmes surgissent. Une interaction ad hoc signifie que les députés ne risquent de participer que lorsque les décisions auront déjà été prises.

AUDIENCES PUBLIQUES

La procédure pour les audiences publiques diffèrent considérablement selon les différents types de systèmes législatifs. En général toutefois, les séances publiques sont utilisées par les comités législatifs pour présenter un projet d'initiative politique au public pour étude et commentaires. Tenir une audience publique sur certains aspects du DSRP pourrait apporter des éclaircissements supplémentaires sur une politique ou un problème et alerter le gouvernement aux problèmes potentiels que

pourrait susciter la mesure proposée. Par exemple, si l'un des objectifs intérimaires du DSRP d'un pays donné concerne des infrastructures de transport et le gouvernement a proposé un projet de construction de route qui risque d'être controversé, une audience pourrait aider à éclaircir les obstacles potentiels, à savoir, les besoins de certaines régions du pays, les préoccupations sur le site exact de la route, l'impact de la route sur le commerce local, etc...

Les audiences publiques sont un mécanisme utile d'identification d'autres approches en matière de politique ou amélioration des politiques existantes. Cependant, elles peuvent être particulièrement délicates du point de vue des relations entre le législatif et l'exécutif car elles attirent souvent une plus grande couverture médiatique et elles risquent d'être utilisées à des fins partisans. Si ceux qui témoignent au cours de l'audience s'opposent à la politique gouvernementale, leurs critiques risquent d'être perçus comme une provocation directe. Les membres des comités devraient étudier ces possibles effets de près, communiquer avec le gouvernement auparavant selon les besoins et faire en sorte que des points de vue multiples soient représentés à l'audience.

RAPPORTS DE COMITÉS

Ces rapports sont généralement rédigés à l'issue d'une audience ou une autre réunion de commission d'enquête pour fournir au gouvernement l'analyse et l'évaluation des comités sur la politique proposée. Ces rapports représentent non seulement un mécanisme permettant de communiquer avec le pouvoir exécutif et les autres députés, mais également un moyen de fournir des informations nouvelles ou des recommandations de comités pour les archives publiques. Le rapport n'a nul besoin d'être critique. En fait, il pourrait appuyer le gouvernement dans l'exécution d'une décision politique difficile. Dans le cas du DSRP par exemple, l'information des rapports de comités pourrait être difficile à ignorer par la communauté internationale de développement et le gouvernement. En effet, si un rapport demande une plus grande consultation des collectivités locales sur une politique particulière du DSRP et que le gouvernement ignore cette

COMMENT TIRER PARTI DES RAPPORTS DE COMITÉS

- Présenter ou recommander d'autres possibilités claires.
- Intégrer le rapport dans une stratégie de communication plus générale afin que le message ne s'arrête pas avec la soumission du rapport.
- Employer judicieusement des législations du *coucher du soleil* stipulant que : « à moins d'être prorogé par une modification à la présente loi, ce programme prendra fin le 31 décembre 2004 ». Cela permet d'inclure un mécanisme en vue d'évaluations et d'études supplémentaires de la part du comité.
- Etablir les attentes ou exigences en matière de communication des rapports. Un comité peut officiellement demander une mise à jour sur le DSRP par l'intermédiaire d'un rapport de comité.
- Donner aux responsables de la communauté internationale de donateurs, un exemplaire du rapport. Dans certains cas, un échange d'information et d'analyse avec les bailleurs de fonds permet d'éviter que les recommandations ou l'analyse du comité soient ignorées.
- Préciser les attentes du comité sur l'exécution de recommandations spécifiques. Cela permet d'avoir des points de repères que le comité et les groupes de la société civile peuvent utiliser pour assurer un suivi de l'exécution.

recommandation, il pourrait être difficile pour ce dernier d'arguer que le processus du DSRP a été participatif. Etant donné que les rapports des comités sont officiels, sous forme écrite et difficiles à modifier, il convient de s'entretenir avec les responsables du gouvernement sur les principales recommandations avant de soumettre le rapport, soit pour arriver à un compromis ou pour éviter tout malentendu susceptible d'affaiblir l'impact du rapport.



AIDE-MÉMOIRE II

COMMENT ORGANISER UNE AUDIENCE DE COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE DSRP

- ☑ Définir l'objet de l'audience, notamment : quelle est la question qui sera directement étudiée ? Des questions d'aspect général sur les priorités du DSRP seront-elles discutées ou l'audience sera-t-elle limitée à une question sectorielle particulière ? Si tel est le cas, les membres du comité ont-ils reçu des instructions dans ce sens ?
- ☑ Fixer une date convenable. Vérifier avec les comités, les speakers, les dirigeants parlementaires, les députés chefs de file et les ministères compétents. S'assurer que la date est utile du point de vue de l'échéance du DSRP.
- ☑ Définir des locaux propices pour l'audience. Alors que la plupart des audiences ont lieu au parlement même, il est indiqué dans certains cas de les organiser dans un endroit différent. Par exemple, une audience sur les programmes d'infrastructures rurales pourrait avoir une portée plus étendue si elle était organisée dans des localités moins urbaines du pays. Par ailleurs, ces « audiences itinérantes » sont un moyen efficace d'inclure les citoyens qui ne résident pas dans la capitale dans le processus politique et de faire du parlement une institution plus visible et accessible.
- ☑ Inviter des personnes qui pourront fournir des informations générales de base à témoigner, surtout pour ceux qui ne sont pas familiers avec le processus DSRP. Essayer d'avoir une idée générale des thèmes qui seront discutés. Vérifier que les présentateurs savent comment se déroule une audience (temps limite, procédure et s'il y a des questions-réponses, etc.).
- ☑ S'agissant d'individus qui n'ont jamais témoigné, expliquer la procédure, comment ils seront appelés à prendre la parole, comment ils doivent adresser la présidence, etc. Souligner les questions ou les points d'intérêt possible.
- ☑ Vérifier que plusieurs points de vue sont représentés au cours des discussions. Déterminer si la situation politique fait appel à l'inclusion de speakers différents (pour l'intégration ethnique, linguistique, religieuse, politique, du genre ou géographique).
- ☑ Vérifier que les locaux sont convenables. La salle est-elle assez grande ? Peut-elle accommoder une couverture médiatique ? Dans des pays où il existe plusieurs langues nationales, des services d'interprétation ont-ils été prévus ? Du matériel audiovisuel (microphones, etc.) sera-t-il nécessaire ?
- ☑ S'entretenir avec le président du comité ou le membre chargé d'animer l'audience pour déterminer s'il y a des questions d'intérêt particulier ou si des questions seront soulevées pour que les membres du comité se décident ou votent dessus
- ☑ Les invitations ont-elles été envoyées dans les délais nécessaires ? Les médias ont-elles été avisées ? Les représentants de la communauté internationale de donateurs ont-ils été invités ? Les ONG concernées également ?



CHAPITRE HUIT

Les outils de communication des députés ou des comités locaux individuels

Les députés ou les comités locaux individuels jouent également un rôle important de promotion de la communication entre le législatif et l'exécutif relative au DSRP. La pratique des questions-réponses et d'interpellation lors des séances peut jouer un grand rôle pour façonner et développer le processus DSRP. Etant donné que la couverture médiatique des réunions en plénière dépasse de loin celle des petits comités législatifs, l'interaction lors des séances plénières du parlement est la forme la plus visible (et souvent la plus antagoniste) de communication entre le législatif et l'exécutif.

Même si les règles de procédure varient considérablement, les députés et les comités locaux peuvent utiliser des questions et des interpellations pour obtenir des renseignements sur des questions relatives au DSRP et influencer le gouvernement. Bien qu'originaires du Royaume-Uni, et donc plus prévalentes dans les parlements du type britannique, une méthode par laquelle les membres du parlement peuvent poser des questions aux hauts responsables du pouvoir exécutif a été adoptée par presque toutes les législatures modernes. A mesure que les parlements cherchent à définir leur rôle pour promouvoir un processus national de DSRP efficace, les questions posées par les députés sont un moyen manifeste pour influencer le pouvoir exécutif sur les politiques de réduction de la pauvreté.

Les règles de procédure pour les questions orales sont plus faciles à classer selon la méthode anticipée des réponses de l'exécutif, c'est-à-dire écrites ou orales. Les interpellations sont souvent plus formelles et précèdent généralement un vote officiel sur la question posée. Etant donné que les règles de procédure sont

différentes selon les pays, ce chapitre traite essentiellement de la pratique générale de ce type de techniques dans le cadre du DSRP.

PÉRIODE QUOTIDIENNE RÉSERVÉE AUX QUESTIONS ORALES ET LE DSRP

La période quotidienne réservée aux questions orales lors d'une séance de l'assemblée nationale offre aux députés la possibilité de poser des questions orales aux dirigeants du gouvernement. Elle permet aux membres du parti au pouvoir d'offrir une plate forme au gouvernement pour mettre en évidence les initiatives réussies et à l'opposition de demander des éclaircissements sur des questions problématiques. Alors que les questions de formulation relatives au DSRP

UNE OPPOSITION PARLEMENTAIRE FERME ET CONSTRUCTIVE PEUT AMÉLIORER LE DSRP EN :

- Créant des raisons et des possibilités pour que le gouvernement explique et fasse la promotion de ses politiques.
- Offrant un moyen politique et non-violent d'exprimer des divergences politiques et en donnant la parole aux groupes politiques marginaux.
- Recommandant d'autres possibilités aussi bien aux citoyens qu'aux membres du cabinet.
- Aidant le gouvernement à identifier les perceptions publiques négatives qui existent.
- Contrôlant l'exécution par le gouvernement du DSRP et en remettant en question les organismes d'Etat.
- Encourageant l'exécutif à établir des politiques sensibles et efficaces de réduction de la pauvreté en se présentant comme alternative crédible.

peuvent être soulevées de plusieurs manières, il existe peu de possibilités pour les questions relatives à l'exécution. Par conséquent, les questions orales sont souvent utilisées comme période permettant de passer en revue l'avancement de l'exécution des politiques. En général, le règlement intérieur d'une assemblée nationale énoncera la procédure à suivre pour poser des questions pendant cette période spécifique de la séance parlementaire.

Les questions de l'assemblée donnent rarement des réponses complètes et détaillées. Le temps réservé aux questions est donc souvent plus propice pour exprimer des opinions politiques que pour obtenir des informations concrètes. Le rôle des comités locaux des partis est donc crucial. Le comité local de l'opposition et celui du parti au pouvoir auront bien entendu des objectifs différents. Alors que les députés chefs de file de tous les partis devront collaborer avec leurs membres pour classer les questions selon les priorités, faire un emploi judicieux du temps limité et assigner des questions à leurs membres, certains aspects de la préparation peuvent être différents :

Comité parlementaire local du parti au pouvoir (responsables, député chef de file, personnel et parlementaires)

- A pour tâche de préparer le temps consacré aux questions en cherchant des stratégies permettant de souligner les mesures efficaces de réduction de la pauvreté du gouvernement au pouvoir : Quels sont les programmes du DSRP qui fonctionnent bien ? Quels sont les scénarios à succès ? Quels sont les programmes qui renforcent l'image d'efficacité du gouvernement ?
- Est le plus efficace lorsque : Les parlementaires s'identifient fortement avec le parti et ont bien compris les priorités du gouvernement ; il y a eu une communication régulière (ou un échange de documents) entre les ministères et le comité local. Le comité local a eu des audiences spécifiques sur les priorités du DSRP et les projets du gouvernement quant à son exécution.

Comité parlementaire local de l'opposition (responsables, député chef de file, personnel et parlementaires)

- A pour tâche de préparer le temps réservé aux questions en identifiant quels aspects de l'exécution du DSRP feront l'objet des questions : Où les différences entre les lignes d'action du parti et celles du gouvernement sont-elles les plus manifestes ? Quelle sorte d'information le parti veut-il rendre publique ou veut-il que les médias couvrent ? Quels sont les programmes qui montrent l'opposition sous son meilleur jour ?
- Est le plus efficace lorsque: Les membres de l'opposition ont bien compris la plate forme du parti à l'égard du DSRP (par exemple : si le parti s'efforce de promouvoir un programme de santé avec des priorités différentes) ; le parti a un message différent clair qu'il veut transmettre; le comité local a été bien informé des priorités et des initiatives du DSRP.

SOUSSION DES QUESTIONS SUR LE DSPR EN VUE D'UNE RÉPONSE PAR ÉCRIT

Les requêtes pour des réponses par écrit sont souvent plus répandues et sont susceptibles de produire des informations plus détaillées. Or, de nombreux députés se plaignent que les réponses à des questions écrites, soit ne sont pas données, soit sont incomplètes ou soit ne sont pas données à temps. Les délais pour que l'exécutif fournisse des réponses sont différents d'un pays à un autre et il est souvent difficile de les faire respecter à moins d'employer des pressions politiques

CE QUE LES PARLEMENTAIRES PEUVENT FAIRE LORSQU'IL Y A PAS DE RÉPONSE À LEURS DEMANDES D'INFORMATION

- Faire pression par l'intermédiaire des comités locaux.
- Aborder les questions par voie des comités (audiences, comités d'enquêtes, soumission des rapports).
- Rédiger une lettre officielle de protestation et donner une copie conforme aux IFI, les donateurs concernés et les médias).
- Susciter une couverture et une pression médiatique (réunions publiques, réunions municipales, communiqués de presse et visibilité médiatique).
- Reposer la(les) question(s) lors de la période réservée aux questions orales, en soulignant que le gouvernement a refusé d'y répondre auparavant.
- Documenter le refus de répondre et essayer d'obtenir l'appui des IFI et des autres donateurs.

(problème qui pousse de nombreux députés à se plaindre d'avoir peu de voies de recours pour obliger les ministères à répondre à leurs questions ou d'obtenir les informations nécessaires et des réponses claires.) Lorsque les réponses sont données, elles sont souvent reproduites dans le journal officiel.

Il existe de nombreuses incitations pour pousser le gouvernement à donner des informations complètes et exactes en réponse aux questions posées par écrit sur le processus du DSRP ou autres thèmes. Les IFI exigent que le processus soit participatif. Il serait difficile à un gouvernement de prouver qu'il a conçu et exécuté le DSRP de manière participative si les demandes d'information sur le DSRP de la part du parlement restent sans réponses. Par ailleurs, les informations demandées par les députés pourraient aussi être exigées par les bailleurs de fonds internationaux dans le cadre du DSRP, engagement que le gouvernement a pris en acceptant d'exécuter un programme de réduction de la pauvreté au niveau national. Si le gouvernement ne répond pas aux demandes d'information ciblées, légitimes et constructives sur le DSRP, le parlement a d'autres moyens à sa disposi-

tion pour obtenir ces renseignements. Toutefois, au vu de ces motivations, il pourrait être possible d'obtenir l'information nécessaire sans avoir recours à des voies plus officielles.

Interpellations

Les interpellations sont semblables aux questions-réponses orales dans ce sens qu'il s'agit de séances plénières au cours desquelles les membres du parlement peuvent poser des questions à des ministres particuliers. Elles diffèrent dans le fait qu'elles ont pour but d'explorer un problème bien précis, en profondeur, et avec un ministre particulier. Elles ont lieu généralement lorsque le ministre en question est censé avoir négligé ou abordé de manière insuffisante une question cruciale. Bien que les interpellations se terminent généralement par un projet de loi demandant la démission du ministre sur la sellette, un gouvernement majoritaire peut souvent éviter de telles mesures. Les interpellations sont plutôt perçues comme un moyen pour répondre aux questions afférentes aux lignes d'action du gouvernement par le pouvoir législatif.



AIDE-MÉMOIRE III

LES QUESTIONS SOUMISES PAR LES DÉPUTÉS SONT GÉNÉRALEMENT PLUS EFFICACES LORSQUE...

- ☑ **Aucune réponse n'a jusqu'à présent été donnée dans d'autres documents publics.** Des demandes concernant le site, la durée ou l'avancement du rythme d'exécution d'une initiative particulière sont pertinentes dans ce cas-ci: « *pour demander au représentant de l'exécutif quel pourcentage de villages ciblés ont eu des centres de santé à ce jour.* » Une fois que le DSRP est devenu un document public, demander au ministre des Finances d'énumérer les secteurs prioritaires du DSRP devient moins utile.
- ☑ **Elles sont concises, bien articulées et précises.** « *Demander à l'exécutif si les observateurs de la santé nationale ont enregistré une baisse de la mortalité infantile dans la capitale depuis d'établissement d'un centre néo-natal l'an dernier* », est généralement mieux que de demander « *si les habitants de la capitale sont en meilleure santé aujourd'hui.* »
- ☑ **Sont d'intérêt au public.** Une fois que les priorités du DSRP ont été établies, les questions sur l'exécution ou l'ajustement des initiatives de réduction de la pauvreté sont un moyen efficace qui permet d'assurer le suivi de l'engagement du gouvernement. « *Demander à l'exécutif si des services de vulgarisation agricole ont été établis dans les régions rurales au nord du pays* » ou demander « *à l'exécutif si la distribution de livres de classe a été élargie pour inclure le sud du pays* ».
- ☑ **Sont de la compétence du pouvoir exécutif, du cabinet ou d'une structure immédiate du gouvernement.** Il est important de savoir qui est responsable de telle ou telle question. La décentralisation a souvent un impact sur la nature et le type de questions qui sont posées à l'exécutif. Si la question concerne les dépenses au niveau local, faire en sorte qu'elle soit posée de façon à être en rapport avec le rôle du pouvoir central vis-à-vis des collectivités locales.
- ☑ **Demandent des informations sans présenter un point de vue ou une opinion.** Bien que les questions aient toujours une application politique, les questions de nature personnelle ou politique ne sont généralement pas permises. Dans de nombreux systèmes parlementaires toutefois, les membres n'ont pas le droit de demander pourquoi le parti au pouvoir a appuyé ou non une initiative quelconque ou d'obtenir des détails sur un scandale politique qui affecte un membre ou faire des critiques ouvertes. Par exemple, il pourrait être permis « *de demander à l'exécutif «quand est-ce qu'il commencera la réfection du système d'égouts dans la vallée du fleuve,»* mais pas de demander à l'exécutif «*quand est-ce qu'il commencera la réfection du système d'égouts qui aurait dû commencer l'année dernière.* »



CHAPITRE NEUF

Les médias et la technologie: Outils permettant une meilleure communication entre le législatif et l'exécutif

Etant donné qu'elles sont d'un grand intérêt pour le public national et international, les questions sur le processus du DSRP et les stratégies de réduction de la pauvreté peuvent donner au pouvoir législatif un important moyen de pression politique pour demander une réponse de l'exécutif. Toutefois, l'attention de plus en plus marquée portée sur le processus et les résultats du DSRP signifie également que l'interaction entre le processus et les députés n'est pas sans risques pour ces derniers. Alors que la pression exercée par l'opinion publique ou les médias peut être un atout important pour une meilleure transparence, il est important de signaler que les législateurs aussi bien que les responsables du gouvernement font attention à la manière dont leurs paroles et leurs actions sont perçues par les différentes couches de la population. Le fait que de nombreuses audiences sont présentes lorsque des discours sont prononcés devant les médias peut présenter un problème pour la communication entre le législatif et l'exécutif.

Etant donné que les problèmes économiques occupent sans cesse la première place des préoccupations des citoyens, le rôle des parlementaires dans les initiatives

de réduction de la pauvreté, revêt une certaine importance politique. Bien que les avantages politiques d'être perçus comme oeuvrant dans la lutte contre la pauvreté, pourraient encourager davantage de députés à participer au processus, ils pourraient aussi les encourager à manipuler le DSRP à leurs propres fins politiques. Généralement, plus il y a de publicité, plus les actions se font partisans. Cette tendance à politiser peut être modérée en maintenant un flot d'informations réelles – plutôt que politiques – entre les protagonistes du législatif et de l'exécutif, et en faisant ressortir le consensus qui existe ou qui est recherché sur la réduction de la pauvreté comme objectif commun.

LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LES MÉDIAS

Les médias sont souvent utilisés aussi bien par les dirigeants de l'exécutif que du législatif comme moyen de communication. Bien qu'extrêmement publiques et souvent politiques, les médias peuvent être un moyen immensément efficace pour transmettre et à la fois encourager les doléances, l'appui ou l'opposition du public. Vu l'intérêt accordé à la réduction de la pauvreté, le DSRP se prête facilement à une couverture médiatique. Cependant, la décision de se servir d'un forum public pour communiquer ses préoccupations ou son appui, ne doit être prise qu'après avoir évalué les répercussions sur tous les publics possibles.

Les organes médiatiques servent non seulement à transférer l'information entre les pouvoirs du gouvernement et le grand public, mais peuvent aussi être utilisés comme levier pour faire pression sur certains

AUDIENCES MÉDIATIQUES INTENTIONNELLES ET NON INTENTIONNELLES

- | | |
|--------------------------|----------------------------------------------|
| • Gouvernement | • La communauté internationale des donateurs |
| • Législature | |
| • Parti au pouvoir | • Les investisseurs directs étrangers |
| • Partis de l'opposition | |
| • Public général | • La presse étrangère |



AIDE-MÉMOIRE IV

ATTIRER L'ATTENTION DES MÉDIAS SUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

- Consolidez votre message. Que voulez-vous communiquer exactement au public ? L'éduquer ? Le mobiliser pour agir ?
- Déterminez si vous voulez toucher le public général ou un groupe plus précis de la population (groupe cible) ?
- Rappelez-vous que le message risque d'être interprété différemment par des groupes différents. Analysez avec soin la réaction de tous ces groupes et, au besoin, modifiez votre message ou la façon dont il est transmis.
- Si l'audience ciblée est le public, évitez des mots qui peuvent être perçus comme du jargon (ex. : DRSP, rapport d'activité annuel) ou que les gens ne comprennent pas. Parlez en termes de ce que le problème représente pour eux.
- Par contre, si l'audience cible est la communauté internationale, utilisez une terminologie qui leur est familière (ex. : OMD, secteur prioritaire). Soyez au courant des stratégies de développement de la communauté internationale pour votre pays.
- Identifiez quels sont les médias auxquels le public a le plus facilement accès. (presse, radio, télévision, etc.).
- Après avoir étudié les ressources, choix, messages et l'audience cible, mettez au point une stratégie de couverture médiatique.
- Essayez d'anticiper comment les groupes d'opposition réagiront à votre message et tâchez d'éviter toute critique en peaufinant votre message
- Nouez des rapports avec les journalistes qui couvrent le sujet et qui sont bien vus du public.
- Lorsque vous faites une déclaration à la presse, ayez un message concis facile à répéter et avec information à l'appui.
- Soyez intéressant – rappelez-vous que les journalistes couvrent des thèmes *d'intérêt* public et non pas des informations publiques.
- Soyez positif, parlez clairement et répétez le point le plus important sous autant de formes que possible.
- Transmettez votre message au moyen de communiqués de presse, de conférences de presse, de discours publics et d'événements publics.
- En exprimant votre opposition en public, attendez-vous également à une attaque publique. Si certains organes médiatiques sont contrôlés par des acteurs politiques particuliers, apprenez à anticiper leur représentation des faits ou leur discours.
- Répétez constamment votre message.



responsables ou organismes d'Etat et les pousser à être plus réceptifs à certaines demandes.

Certains types de pression qui peuvent être exercés par l'intermédiaire des médias sont :

- Une pression législative sur l'exécutif en critiquant certains aspects du processus ou du contenu du DSRP.
- Une pression exercée par le cabinet sur le parlement en signalant les manquements du législatif à s'informer suffisamment ou à proposer des solutions pratiques.
- Une pression publique sur les deux pouvoirs du gouvernement en signalant les problèmes non résolus.
- Une pression sur les IFI et les bailleurs de fonds internationaux en exprimant une préoccupation à l'égard de l'échéance ou d'un autre aspect du DSRP.

Alors que le DSRP a la possibilité d'être un outil unique en son genre pour renforcer le rôle du législatif dans l'élaboration d'une politique économique et améliorer la communication entre le législatif et l'exécutif, une approche trop ambitieuse ou des exigences excessives de la part du parlement peuvent

LES ALLIÉS DANS LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Etant donné que les IFI et la communauté internationale de donateurs regardent également de près le processus des DSRP, leur présence peut être un atout pour faire en sorte que le législatif et le gouvernement oeuvrent ensemble pour créer un processus transparent.

Par exemple, si les parlementaires estiment que le processus du DSRP ne reflète pas assez la contribution des citoyens (soit par l'intermédiaire de la société civile ou de leurs représentants élus), le parlement pourrait envisager de faire des déclarations en public à cet effet ou de communiquer sa préoccupation à la communauté internationale sous forme de lettre officielle. Etant donné que les IFI ont exprimé leur engagement à approuver uniquement des DSRP durables et élaborés de manière participative, une telle lettre pourrait avoir une grande portée sur l'approbation d'un document qui n'a pas reçu l'aval du parlement. Par la même occasion, le législatif pourrait envisager de soumettre un projet de loi qui demande des améliorations spécifiques du processus.

avoir un effet inverse lorsqu'elles sont couvertes par les médias. Si, dans un premier temps, le parlement demande à avoir une forte participation et qu'ensuite il se retire du processus ou bien adopte une position d'opposition sans fournir un retour d'information constructif, il risque de perdre sa crédibilité auprès des citoyens, des organismes d'Etat et de la communauté internationale.

APPLIQUER LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION À LA COMMUNICATION SUR LE DSRP

Les éléments les plus tangibles d'une coordination inter-gouvernementale productive sont des dispositifs permettant à la Commission DSRP, aux ministères compétents, au parlement, aux collectivités locales et au public d'avoir régulièrement accès aux projets de document ou aux autres documents sur le PSRP. Si les ressources nécessaires sont disponibles ou si elles peuvent être mobilisées, le gouvernement et le parlement devraient étudier comment la technologie de l'information et de la communication (TIC) pourrait satisfaire ces besoins.

Etablir des systèmes pour la diffusion de documents

Des processus législatifs complexes comme celui du PSRP exigent une interaction considérable entre les organismes d'Etat et les législatures au niveau national et provincial. Avec les ressources financières nécessaires pour investir dans le matériel approprié, la TIC offre de nombreuses voies pour une communication plus efficace entre les différents bureaux. Un réseau électronique au sein du parlement, l'accès à l'Internet, au courrier électronique (e-mail) ou des réseaux intra-gouvernementaux, sont autant de moyens qui permettent une collaboration rehaussée sur les programmes de réduction de la pauvreté.

- Une utilisation répandue du **courrier électronique** offre un mécanisme supplémentaire qui permet au législatif et à l'exécutif de faire un échange d'information ou suppléer les voies des communications plus officielles. Des listes de distribution de courrier en masse (« Listservs ») peuvent être employées pour transmettre des documents à jour ou des avis d'événements prochains sur les PSRP.

- Le système de **messages-textes** (« text messaging »), si son usage est répandu, peut être mis au point pour diffuser des messages aux parties intéressées avec des textes de mise à jour des documents ou des avis sur des prochaines réunions.
- L'accès à l'Internet facilite la recherche des députés sur les lois qui régissent les programmes de réduction de la pauvreté. Avec au total 70 pays qui participent à leur propre processus de DSRP, une vaste expertise et expérience en la matière est disponible sur l'Internet. Avec un site Internet qui contient les documents des PSRP, le parlement et l'exécutif peuvent partager des informations, tout en les rendant accessibles aux collectivités locales, aux ONG et aux bailleurs de fonds.
- Les réseaux ou systèmes intergouvernementaux, tels que l'élaboration des projets de loi ou les systèmes de repérage, les annuaires, les bases de

données, etc., sont également des outils organisationnels qui permettent une bonne gestion de la complexité du DSRP. A cet effet, il convient de donner au députés accès aux parties de ce système qui les concernent.

SYSTÈMES NON ÉLECTRONIQUES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Lorsque la technologie de l'information n'est pas une solution immédiate, il est important d'avoir une méthode systématique pour obtenir et cataloguer les versions pertinentes du DSRP à mesure qu'elles sont disponibles. Si le parlement a une bibliothèque ou un centre de ressources, leur personnel devrait être instruit sur le processus du DSRP afin qu'il puisse se procurer les documents nécessaires, les classer comme il le faut et aviser les députés qu'ils sont disponibles. D'autre part, si des comités sectoriels ont un bureau, le personnel ou les membres de ces comités pourraient être chargés de recueillir les données nécessaires sur leur secteur. De tels efforts toutefois, devront être coordonnés par un comité compétent (budget, réduction de la pauvreté, etc.).

CONCLUSION

Précédents en matière du DSRP pour une communication positive entre le législatif et l'exécutif

Des relations positives entre le législatif et l'exécutif ne seront durables que si les deux parties reconnaissent à quel point il est vital d'entretenir les dispositifs qui permettent un échange régulier d'informations. Alors que le DSRP est un excellent mécanisme qui permet aux parlements et aux gouvernements d'établir des précédents en matière de collaboration efficace sur des politiques nationales fondamentales, ces dispositifs ne pourront réussir que s'ils reposent sur un respect mutuel à l'égard du rôle que chaque institution est censée remplir. Il est extrêmement important, en particulier dans ces situations où, de par le passé, les rapports entre le législatif et l'exécutif ont été marqués par la confrontation, de souligner ce respect du rôle de leadership constitutionnel des deux parties lorsque les acteurs concernés seront invités à la table de discussion. Des petits gestes de respect témoignés de par et d'autre de la table pendant les étapes de planification peuvent donner le ton pour une coopération à long terme.

Dans une certaine mesure, les rapports entre tout pouvoir législatif et exécutif ou entre le parlement et le gouvernement dépendra énormément de personnes elles-mêmes qui occupent des postes de leadership.

Toutefois, personnellement à part, l'établissement de mécanismes de communication marqués par un respect du rôle et des responsabilités de chaque bureau peut faire une grande différence dans les capacités des institutions de communiquer efficacement à longue échéance. Bien que les parlements, et les gouvernements, comprennent un nombre important d'acteurs et d'organismes, certaines variantes ont une portée plus étendue que d'autres. Les éléments essentiels d'une collaboration durable tiennent compte :

- du fait que les parlements et les gouvernements dépendent l'un de l'autre. Les ministres dépendent des députés pour transformer leurs propositions de politiques en législation, alors que les députés dépendent des ministères pour exécuter la législation une fois qu'elle a été adoptée ;
- du besoin d'inclure tous les éléments politiques afin de parvenir à un consensus général sur les problèmes de la réduction de la pauvreté ;
- du rôle important joué par le personnel non partisan ; en effet, de nombreux fonctionnaires et personnel parlementaire resteront à leurs postes après le départ des responsables actuels.

APPENDICE I

DEFI MONDIAL : OBJECTIFS ET CIBLES DE DEVELOPPEMENT DU MILLENAIRE

Extraits de : <http://www.undp.org/mdg>

Les Objectifs du Millénaire pour le développement sont l'agenda ambitieux des Nations Unies fixé par les dirigeants du monde entier lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000. Chaque objectif est accompagné d'un ou de plusieurs cibles qui doivent être atteintes pour la plupart d'ici à 2015, l'année 1990 servant de point de repère.

1. RÉDUIRE L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

Plus d'un milliard de la population mondiale disposent de moins d'un dollars par jour : l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine et les Caraïbes et certaines régions d'Europe et d'Asie centrale n'ont pas atteint la cible fixée pour la pauvreté.

Cible : Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

2. ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

Quelque 113 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, mais la cible peut être atteinte. L'Inde par exemple, devrait avoir un taux de scolarisation de 95 pour cent d'ici à 2005.

Cible : Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Trois quarts des femmes sont analphabètes et le taux de chômage parmi les femmes est deux tiers celui des hommes. La proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national est entrain de croître, atteignant un tiers en Argentine, au Mozambique et en Afrique du Sud.

Cible : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

4. RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS

Chaque année près de 11 millions d'enfants meurent avant l'âge de cinq ans, à la suite de maladies qui peuvent être évitées. Ce chiffre était de 15 millions en 1980.

Cible : Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

5. AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE

Le taux de mortalité maternelle est de 1 sur 48 dans les pays en développement, mais presque tous les pays ont aujourd'hui de bons programmes de santé maternelle.

Cible : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle

6. COMBATTRE LE VIH/SIDA, PALUDISME ET AUTRES MALADIES

Plus de 40 millions d'habitants de la population mondiale sont séropositifs. Les pays comme le Brésil, le Sénégal, la Thaïlande et l'Ouganda ont prouvé que la prévalence du VIH/sida peut être inversée.

Cible : Freiner et inverser la prévalence du VIH/sida, du paludisme et des autres maladies.

7. ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Plus d'un milliard de la population n'a pas accès à un approvisionnement en eau de boisson potable et plus de deux milliards n'ont pas accès à un système d'assainissement. Au cours des années 90 toutefois, près d'un milliard d'habitants ont gagné accès à une source d'eau meilleure et à un système d'assainissement amélioré.

Cibles : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis.

**8. METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

De nombreux pays en développement dépensent plus pour servir leur dette que pour des services sociaux.

Cibles: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté aux niveaux tant national qu'international. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. Répondre aux besoins particuliers

des petits Etats insulaires. Traiter globalement le problème de la dette de pays en développement. En coopération avec les pays développement formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement et ; en coopération avec le secteur prive faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la technologie, soient accordés à tous.

APPENDICE II

RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

ORGANISMES AVEC DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Banque africaine de développement <http://www.afdb.org/knowledge/publications.htm>
- Banque asiatique de développement <http://www.adb.org/Publications/default.asp>
- Agence canadienne de développement international (ACDI) <http://www.acdi-cida.gc.ca/poverty>
- Comparative Research Programme on Poverty (CROP) <http://www.crop.org/>
- Department for International Development (DFID) <http://www.dfid.gov.uk/>
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) <http://www.fao.org/>
- HakiKazi Catalyst <http://www.hakikazi.org/>
- Institute of Development Studies Civil Society and Governance Programme: Policy Briefs
<http://www.ids.ac.uk/ids/civsoc/PolicyBriefs/policysums.html#poll>
- Banque inter-américaine de développement (IADB) <http://www.iadb.org/>
- International Budget Project <http://www.internationalbudget.org/>
- Fonds monétaire international <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/prgf.htm>
- Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS) <http://www.unaids.org/en/default.asp>
- Medium Term Expenditure Framework <http://www1.worldbank.org/publicsector/pe/mtef.htm>
- Institut national démocratique pour les affaires internationales <http://www.ndi.org> and
<http://www.accessdemocracy.org>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) <http://www.oecd.org>
- Overseas Development Institute Poverty and Public Policy Group
<http://www.odi.org.uk/pppg/index.html>
- Parliamentary Centre <http://www.parlcent.ca/povertyreduction/index.html>
- Popular Coalition to Eradicate Hunger and Poverty <http://www.ifad.org/popularcoalition/>
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance <http://www.unicef.org/>
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
<http://www.unctad.org/>
- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) <http://www.unifem.org/>

United Nations Development Group Devlink <http://www.undg.org/index.cfm>.

Rapports sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (global, régional, et national) <http://hdr.undp.org/default.cfm>

Les Objectifs de Millénaire pour le développement du Programme des Nations Unies pour le développement <http://www.undp.org/mdg/> et <http://www.undp.org/french/mdg/tablemdg-f.pdf>

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) <http://www.unep.org/>

World Bank Development Forum: Poverty Profiles and Policymaking "PAC Talk" Discussion Board http://www.worldbank.org/devforum/forum_pac.html

Groupe de la Banque mondiale <http://www.worldbank.org/>

Objectifs du Millénaire pour le développement du Groupe de la Banque mondiale <http://www.developmentgoals.org/>

Documents de stratégies de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale <http://www.worldbank.org/poverty/>

Organisation mondiale du commerce (OMC) <http://www.wto.org/> et <http://www.wto.org/indexfr.htm>

RESSOURCES CONSULTÉES DIRECTEMENT OU DONT IL EST FAIT MENTION DANS LE MANUEL

Anipa, Seth, Felix Kaluma, and Liz Muggeridge. *DFID Seminar on Best Practice in Public Expenditure Management: Case Study: MTEF in Malawi and Ghana*. Oxford, U.K. Consulting Africa Limited: July 1999. Disponible auprès de : <http://www1.worldbank.org/publicsector/pe/malawi.doc>.

Bevan, David L., and Geremia Palomba. *Uganda: The Budget and Medium Term Expenditure Framework Set in a Wider Context*. October 2000. Disponible auprès de : <http://www1.worldbank.org/publicsector/pe/ugandamtef.doc>.

HakiKazi Catalyst, interp. *Tanzania Without Poverty: A Plain Language Guide to Tanzania's Poverty Reduction Strategy Paper*. Cartoons by Masoud. Arusha, Tanzania, HakiKazi Catalyst: May 2001.

Holmes, Malcolm. *Ghana: Issues in MTEF*. Disponible auprès de : <http://www1.worldbank.org/publicsector/pe/GH.doc>

Le Houerou, Philippe, and Robert Taliencio. *Medium Term Expenditure Frameworks: From Concept to Practice: Preliminary Lessons from Africa*. Africa Region Working Paper Series No. 28. The World Bank Group: February 2002. Disponible auprès de : <http://www1.worldbank.org/publicsector/pe/MTEF-final.doc>.

Ngilu, Charity Kaluki. *Reshaping Development Aid in Order to Reach the Millennium Development Goals*. ABCDE Conference in Oslo June 24-26, 2002. Oslo, World Bank Group in Europe: 2002.

Disponible auprès de:

<http://216.239.39.100/search?q=cache:IS4tGdaGEA4C:wbln0018.worldbank.org/eurvp/web.nsf/Pages/Paer%2Bby%2BCharity/%24File/CHARITY.PDF+do+the+millennium+development+goals+involve+parliament%3F&hl=en&ie=UTF-8>.

Overseas Development Institute. *PRSP Connections*. Volume 5, May 2002. Disponible auprès de :

http://www.odi.org.uk/pppg/activities/country_level/synthesis/connections/05.html.

Parliamentary Centre. *Strengthening Accountability and Oversight of Key Parliamentary Committees in Kenya: Report on the Workshop for Select Committees Dealing in Finance*. Nairobi, Kenya, Parliamentary Centre: May 3-4, 2001. Disponible auprès de :

<http://www.parlcent.ca/africa/finalreportmay2001workshopforkenya.pdf>.

Poverty Eradication Division, Vice President's Office, United Republic of Tanzania. *Measuring Poverty Reduction: Understanding Tanzania's Poverty Monitoring System*. Dar es Salaam, HakiKazi Catalyst: August 2002. Disponible auprès de: http://www.hakikazi.org/pmmp/pmmp_eng.pdf.

Sarin, Seref. *What is MTEF?* Available at:

<http://www1.worldbank.org/publicsector/pe/MTEFprocess.doc>

Secretary-General of the United Nations General Assembly. *Road Map Towards the Implementation of the United Nations Millennium Declaration*. New York: United Nations, 6 Sept 2001. Disponible auprès de: http://unstats.un.org/unsd/mi/a_56_326.pdf.

Tanzania Country Team. *International/ Millennium Declaration Goals: Tanzania Progress Report (Overview)*. United Nations Development Programme: February 2001. Disponible auprès de :

<http://www.undp.org/mdg/Tanzania.pdf>.

United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific. "K. Policy Implications" in *Sustainable Social Development in a Period of Rapid Globalization: Challenges, Opportunities and Policy Options*. New York: United Nations, 2002. Pgs. 21-66. Disponible auprès de:

<http://www.unescap.org/sdd/theme2002/ch2k.htm>.

Wollack, Kenneth, President of the National Democratic Institute for International Affairs. Remarks at the Washington, D.C. presentation of the UNDP Human Development Report (2002). Washington, D.C. 25 July, 2002.

World Bank. *Poverty Reduction Strategy Sourcebook*. Washington, D.C., World Bank: Disponible auprès de : <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/sourcons.htm>.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est le réseau mondial de développement de l'ONU. Il prône le changement et relie les pays aux connaissances, aux expériences et aux ressources afin d'aider leurs populations à bâtir une meilleure existence. Nous sommes présents sur le terrain dans 166 pays, où nous aidons les populations à élaborer leurs propres solutions aux défis mondiaux et nationaux de développement. En développant leurs capacités locales, ces pays peuvent s'appuyer sur le personnel du PNUD et notre large éventail de partenaires.



**Programme des Nations Unies pour le développement
Bureau des politiques de développement
304 E 45th Street
New York, NY 10017**

www.undp.org